

**NUMERO 34
JUILLET 1998**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITORIAL

Bonne lecture.

Bonnes vacances

Et rendez-vous en septembre

Cordialement

SOMMAIRE

- * Le C.A. :
 - PV du CA du 04/04/98 Page 1 à 5
 - PV du CA du 06/05/98 Page 6 à 20

- * NOUVELLES DES REGIONS :
 - Région Ouest Page 21 à 29
 - Paris Page 30 à 31

- * EFSLI :
 - Congrès des Interprètes - Dublin Page 32 à 45

- * TRIBUNE LIBRE :
 - Actualité ; Technologie Page 46
 - Poitiers Page 46



LE C.A.

ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

PV DU CA DU 04 AVRIL 98

Etaient présents :

- F. LEGAULT DEMARE
- F. MARCHESAN
- P. GACHE
- C. PEUCH
- C. GACHE
- N. BATON

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PV DU CA DU 21/02/98
2. COURRIERS REÇUS :
 - a) V. MILLIERE
 - b) CPSAS
 - c) S. AVERBOUH
 - d) D. CHARRRIER
3. LE JOURNAL
4. EFSLI
5. DEMANDE
6. QUESTIONNAIRE SANTE
7. LE CREAM
8. DEFI-SOURDS
9. DOSSIER 1998
10. AFFILIATION DES SERVICES
11. LE REGISTRE
12. AFILS BOURGOGNE
13. VISITE A TROYES
14. MME GILLOT
15. FORMAFILS
 - * Examen carte pro.
 - * Université Toulouse MIRAIL
16. REGION TOULOUSE

1. APPROBATION DU PV DU CA DU 21/02/98 :

* Point n°8 : les candidatures à la carte professionnelle niveau 1 sont à déposer au maximum fin mai et non fin juin.

* Point n° 15 : ce n'est pas A.C. LEGRIS mais C. PEUCH qui a signalé l'existence de cet ouvrage.

* Point n° 17 : il s'agit de SILS et non CILS. Ce n'était pas un refus mais C. PEUCH a repris le dossier.

2. COURRIERS RECUS :

a) V. MILLIERE :

Elle se trouve maintenant en Guadeloupe et souhaiterait connaître le prix de la cotisation pour 1998. N. BATON se charge de lui répondre en lui expliquant qu'elle pourrait créer une région DOM-TOM, ce qui lui permettrait d'être informé de façon exhaustive sur ce qui se passe au niveau de la métropole.

b) Le CPSAS :

Via F. JEGGLI, propose de reprendre le dossier « gratuité des interprètes », géré précédemment par la FNSF. N. BATON se charge de le rencontrer afin qu'il puisse nous présenter un projet lors d'un prochain CA.

c) S. AVERBOUH :

Inspecteur à l'éducation nationale, nous a transmis le règlement des examens destiné aux personnes handicapées (circulaire n°4 du 22 mars 1994). Il a en sa possession une liste des services d'interprètes, une liste des personnes détenant la carte professionnelle.

d) D. CHARRIER :

Il nous informe de son travail en tant que Responsable Régional. Il voudrait une copie des PV « Commissions carte pro 1 et 2 » ainsi que les PV de la commission FORMAFILS.

Réponse : toutes les informations importantes passent dans le journal de l'AFILS. Les PV de CA sont régulièrement expédiés aux R.R.

3. LE JOURNAL :

* M. BEAUCHAMPS n'a pu s'occuper du journal de février. N. BATON reprend à sa charge la réalisation de ce numéro. Un numéro spécial regroupera février et avril.

* C. PEUCH fait remarquer qu'il faut approuver le PV du CA avant de le faire paraître. Dorénavant, les corrections seront signalées via la bal JOURNAFILS.

4. EFSLI :

* La cotisation n'a jamais été payée jusqu'à ce jour. F. LEGAULT DEMARE leur a adressé un courrier dans ce but ; à ce jour, pas de réponse.

Un courrier a été expédié à la Présidente afin de connaître la date de la prochaine AG.

5. DEMANDE :

* La prochaine conférence « santé mentale et surdité », dont le thème reste à définir, aura lieu en Ecosse durant 2 jours. Comme la dernière fois, Ils souhaitent deux interprètes français pour cette manifestation. Un courrier en réponse à leur demande leur a été adressé. A suivre.

P. GACHE précise qu'il serait préférable que 3 interprètes puissent y participer et que le salaire n'est pas des plus élevé.

6. QUESTIONNAIRE SANTE :

F. LEGAULT DEMARE nous informe que celui-ci va être diffusé à tous les interprètes dans les jours à venir.

Le recueil se déroulera ainsi :

- 1er doc : nominatif, qui restera au sein du CA
- 2ème doc : général

F. LEGAULT DEMARE a eu un premier contact avec Mr DAGRON, l'informant de l'évolution du dossier. Il a précisé qu'il sera nécessaire de rencontrer les interprètes individuellement afin de recueillir leurs témoignages.

Il faudra compter 1 à 2 ans pour obtenir une reconnaissance comme maladie professionnelle. A suivre.

7. LE CREAI :

Journal « Les cahiers d'interfaces » - Les personnes sourdes en Ile de France n° 1 et 2 - Mars 1998 vient de paraître.

L'article de l'AFILS est rempli de fautes.

F.LEGAULT DEMARE se charge de leur envoyer un courrier les informant de notre mécontentement.

Cet article paraîtra dans le journal.

8. DEFI-SOURDS :

Le journal n°2 vient de paraître.

En dernière page, nous pouvons lire qu'AFILS est partenaire de DEFI-SOURDS !

Par la position politique de H. CHAIEB, F. LEGAULT DEMARE trouve gênant qu'une telle information soit donnée.

P. GACHE envoie un courrier à H. CHAIEB afin de lui donner notre sentiment et une copie sera faite au journaliste afin de paraître dans le prochain « droit de réponse ».

F. MARCHESAN nous envoie une copie du journal.

9. DOSSIER 1998 :

C. PEUCH a réalisé un document « interne » reprenant toutes les informations importantes sur l'AFILS : - statuts (une page manque) - conditions de travail - cartes pro - liste des enseignants agréés FNSF - services d'interprètes affiliés - composition du CA durant les 3 dernières années - liste des R.R.

Quand ce document sera complet, il sera transmis à tous les membres du CA et aux R.R.

P. GACHE va ajouter des documents. Chacun de nous pourra en faire autant.

A propos des régions, C. PEUCH nous informe qu'on peut lire dans les statuts « délégués » et non « responsables » régionaux. Cette correction sera apportée dans la liste s'y référant.

10. AFFILIATION DES SERVICES :

4 sur 7 ont payé leur cotisation pour 1998. A suivre.

11. LE REGISTRE :

C. PEUCH a contacté C. GRANDIN et A.M. BISARO afin de connaître l'avancement des travaux.

C. PEUCH se charge de leur expédier le courrier les mandatant pour la réalisation du registre.

12. AFILS BOURGOGNE :

C. PEUCH nous informe du changement de nom de la région. Elle s'appellera, dorénavant, la région EST puisque sa représentation dépasse largement les limites de la Bourgogne.

13. VISITE A TROYES :

C. PEUCH a rencontré le Maire Adjoint (Responsable des Affaires Familiales et Sociales). Leur but est de mettre en place un service d'interprétation ; rien est encore définitif quant à la réalisation du projet. A suivre.

14. MME GILLOT :

Suite au courrier qui lui a été adressé, P. GACHE a tenté à plusieurs reprises de la contacter téléphoniquement, sans succès. Mme KERMEN-LECUIR a aiguillé Patrick sur MR BARTH situé à Chambéry « Université de Savoie-CNEJS ». Durant leur conversation téléphonique, Patrick a franchement ressenti la réticence de Mr BARTH vis-à-vis des interprètes (pour exemple : lors d'un examen d'un candidat sourd, l'interprète n'était pas vraiment compétent). Il semble intéressé pour la formation délivrée par l'ESIT, car diplôme universitaire. Il nous a proposé de nous recontacter mi-avril après avoir pris connaissance du dossier adressé à Mme GILLOT.

Entre temps, à propos de l'homologation, P. GACHE reprend contact avec MR D. ETIENNE afin de savoir ce qu'il en est précisément et fait un courrier à Mr BARTH afin de pondérer notre position vis-à-vis de l'ESIT.

Pour rappel, MME GILLOT avait été contacté par rapport aux emplois-jeunes mais plus spécialement pour la reconnaissance de notre métier.

MME GILLOT a pour mission de présenter un projet de loi pour : « la reconnaissance des besoins des sourds ».

15. FORMAFILS :

** Examen carte pro :*

P. GACHE propose, dans le cadre de la convention AFILS-SERAC déjà existante, une convention ponctuelle et spécifique à l'examen carte pro afin d'en conforter toutes les conditions.

** Université Toulouse MIRAIL :*

Un projet de diplôme universitaire de niveau licence, axé sur la LS, est en cours d'élaboration. Il sera ouvert aux étudiants sourds et entendants.

L'objectif serait, entre autres, de faciliter l'accès aux écoles d'interprètes en LS.

FORMAFILS et tout particulièrement en la personne d'A. BACCI, s'est associé à ces travaux.

16. REGION TOULOUSE :

* Dans le cadre de l'accessibilité à la ville pour les handicapés, la municipalité de Toulouse a mis en place une commission extra-municipale chargée de résoudre les problèmes d'accessibilité qui se posent aux sourds. Ces derniers se sont rassemblés sous l'appellation « collectif sourds » afin de constituer une représentation plus forte. En voici quelques retombées, à titre d'exemple : installation de minitels publics, traduction de certaines visites dans les musées, interprétation dans les hôpitaux publics pris en charge par les hôpitaux de Toulouse...

* L'association IRIS, dans un projet de restructuration souhaite regrouper un certain nombre de services, dont le service d'interprètes ILS. Ceci afin d'économiser les moyens et de gagner en force face aux pouvoirs publics. Ce projet sera exposé de manière détaillée lors de la prochaine AG d'ILS qui se tiendra le 25 avril 98.

Actuellement, l'équipe des professionnels d'ILS élabore une contre-proposition afin de préserver leur indépendance et de maintenir une qualité de travail.

Il faut signaler qu'ILS, devant gérer une demande qui augmente et qui évolue qualitativement, s'expose à des problèmes de fonctionnement qui suscitent un certain mécontentement chez les usagers. Affaire à suivre.

**PROCHAIN CA : date communiquée ultérieurement
sur la bal JOURNAFILS
et AFILS pour les délégués régionaux**



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

PROCES VERBAL DU CA DU 06 JUIN 1998

Etaient présents :

N. BATON	A.C. LEGRIS
P. GACHE	F. MARCHESAN
F. LEGAULT DEMARE	

Délégué Régional : D. CHARRIER

- Ordre du jour :*
1. Commission carte pro. 1
 2. Organisation au sein du CA
 - * bal Journafils ; * PV des CA ; * CA itinérant ; * Trombinoscope ;
 - * Trésorerie
 3. Mme GILLOT
 4. La FNSF
 - * Conseil National ; * Comités de pilotage ; * R.D.V.
 5. Formafils
 6. Région Grand Ouest
 7. Divers

La réunion débute à 10 h.

1. COMMISSION CARTE PRO. NIVEAU 1 :

* Comme chaque année, l'examen carte pro. 1 aura lieu durant l'examen SERAC en date des 22 et 23 octobre 1998.

A ce jour, une candidature : V. SAVARY

C. GACHE, chargée de dossier, se charge d'informer SERAC.

* Deux demandes de carte pro. 1 : S. COURTEL, S. COLLIN (manque photocopie du diplôme SERAC). C. GACHE, étant absente, les dossiers seront traités lors du prochain CA.

RAPPEL : Les demandes de cartes pro 1 sont traitées lors de chaque CA. Les demandes de cartes pro 2 sont traitées une fois par an par la commission composée des interprètes détenteurs de la carte pro 2, date coïncidant avec l'AG.

2. ORGANISATION AU SEIN DU CA :

* Bal JOURNALIFILS : nous rappelons qu'il est judicieux de noter des messages synthétiques ; ceux-ci seront plus facilement lus comparativement à un message de 2 pages.

RAPPEL : C. PEUCH est chargée de répondre aux messages des délégués régionaux ainsi qu'aux demandes externes ; ceci aussi bien sur la bal JOURNALIFILS que sur la bal AFILS.

* PV des CA : nous constatons que le nouveau fonctionnement (écriture, relecture, correction...) nous fait perdre un temps considérable d'autant que nous n'avons pas forcément le même concept sur la notion de PV. Après discussion, nous décidons de reprendre l'ancienne méthode.

RAPPEL : un PV est une mémoire écrite et non un rapport exhaustif.

* CA itinérant : dû à des problèmes financiers, le CA se déplace difficilement. A revoir durant un prochain CA.

* Le trombinoscope : A.C. LEGRIS, malgré ses demandes répétées, n'a reçu que très peu de photos des membres du CA ainsi que des délégués régionaux. Cela devient urgent.

* La trésorerie : malgré l'augmentation des cotisations, nous n'avons que 8 000 F. en notre possession.

Bien que certaines régions n'aient pas encore communiqué leur liste de membres et que nous ne savons pas très bien où en sont les services (F. MARCHESAN va prendre contacte avec C. PEUCH), à priori, nous aurions moins de membres que l'an dernier.

3. MME GILLOT :

La députée GILLOT qui doit achever son rapport sur le thème de la surdité avant fin juin 98 est influencée, d'une part par l'ESIT et Mr BHART qui considèrent que les interprètes sur le marché ne sont pas de bons interprètes et d'autre part par certaines associations de sourds qui pensent que les interprètes en LSF ne peuvent pas se cantonner qu'à leur rôle de traducteur ; pour exemple, « Sourds Réseau » parle d'interprètes sociaux.

Fin juin, une rencontre sur Toulouse aura lieu avec différentes associations.

4. LA FNSF :

* Le Conseil National est composé de personnes physiques et non de personnes morales. Aussi, P. GACHE est là en tant que représentant des interprètes en LSF et non en tant que Président de l'AFILS.

* La FNSF est actuellement en pleine réorganisation : différents comités de pilotage sur des thèmes différents vont se mettre en place.

* La FNSF a rendez-vous avec le conseiller de Mme AUBRY le 16/06/98. F. MARCHESAN est d'accord pour assurer la traduction dans le cadre des dons de vacations d'interprètes.

5. FORMAFILS :

* Un dossier sur les formations est en préparation (formateurs diplômés, que valent les formations d'interprètes en place actuellement, ...).

* Enquête sur les besoins en formation des interprètes Français-LSF (voir annexe 1).

* Compte-rendu de la rencontre entre IRIS et AFILS formation, en date du 26 mai 98 (voir annexe 2).

6. REGION GRAND OUEST :

* Question : quelles sont les modalités, pour un diplômé de l'ESIT, pour obtenir la carte pro 1 ? 5 ans d'expérience + examen carte pro 1.

* ACCES (Agence Conseil Coordination Etude Service), voir annexe 3, est agréée par l'AGEFIPH Bretagne comme centre de ressources pour l'insertion professionnelle des sourds. Celle-ci nous propose d'être membre de leur CA soit en tant que personne morale (cotisation : 2 000 F/an), soit en tant que personne physique (cotisation : 100 F/an).

Réflexions : - selon où se passent les réunions, peut-être est-il judicieux d'avoir un relais parisien.
- si ce centre est plus tourné sur les formations, prendre un contact avec Formafils. - si possible, participer au CA comme observateur durant un an.

* Convention collective 66 : une réunion nationale aura lieu en juillet sur le thème du métier d'interprète. A l'époque où cette convention a été mise en place, aucun interprète n'a participé. D. CHARRIER doit prendre contact avec Ségolène qui détient une grille régionale et rester en contact avec P. GACHE.

* D. CHARRIER a pris contact avec différentes structures de la région : CREA 44, ACCESS, CSCS, SURDICOM, Institut des sourds d'Angers, AGEFIPH.

* La région Bretagne étant trop étendue, celle-ci sera divisée en deux : Grand Ouest, Pays de Loire.

* V. SAVARY a fait une demande d'aide financière à la région Bretagne pour son inscription à l'examen carte pro 1. D. CHARRIER, au nom de la région, ne peut payer la totalité mais est d'accord pour une participation de 200 F. (1/3). Celle-ci peut faire cette même demande au niveau national. Toutefois, nous rappelons qu'une partie de la somme devra être prise à sa charge.

7. DIVERS :

* Après discussion avec V. MILLIERE, celle-ci est d'accord pour devenir Déléguée Régionale DOM-TOM. Son rôle lui permettra de rester en contact avec la métropole et pourra l'aider dans ses démarches.

* F. JEGGLI, en tant que représentant du CPSAS, a dépoussiéré le dossier « interprètes gratuits ». La première réunion aura lieu le 10 juin 98 ; seront présents les différents services d'interprètes de la région parisienne ainsi qu'un représentant de l'AFILS.

DATE DU PROCHAIN CA : LE 19/09/98

A 9 h. 30

LIEU : INJS PARIS

Les Responsables Régionaux sont, comme d'habitude,
les bienvenus !

ENQUETE SUR LES BESOINS EN FORMATION

DES INTERPRETES FRANÇAIS-LSF

I. INTRODUCTION

Pour bien comprendre dans quel contexte se situe l'enquête qui a été initiée par l'AFILS, il est nécessaire de retracer brièvement le contexte socioprofessionnel dans lequel évolue les interprètes français.

A. Contexte historique

L'ANFIDA a été créée en 1978, suite à la montée en puissance des revendications des sourds souhaitant participer plus activement à la vie sociale. A l'époque, la fonction d'interprète était sensée couvrir l'ensemble des besoins communicationnels de tous les déficients auditifs. Rapidement, il s'est avéré que les besoins des devenus sourds étaient fondamentalement différents de ceux des sourds s'exprimant en LSF. Poussée par un grand nombre de sourds et d'interprètes professionnels, l'ANFIDA s'est transformée pour répondre de façon plus spécifique aux besoins en interprétation LSF-Français, s'appuyant sur une définition de l'interprète communément acceptée à travers le monde à savoir celle définie, entre autre par Benoît Kremer, actuel vice-président de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence, dont la renommée n'est plus à faire :

"Il n'est pas superflu de commencer par définir le rôle de l'Interprète Français-Langue des Signes. La présence dans le monde des Sourds de nombreux travailleurs sociaux ayant jusqu'ici rempli des fonctions de liaison entre entendants et sourds, empêche souvent une délimitation claire entre leurs rôles respectifs. L'interprète agit comme un intermédiaire entre deux groupes qui, par leur langue et leur culture, ne peuvent se comprendre sans lui. Son rôle est donc de permettre les échanges de pensées, en transmettant dans une langue un message prononcé dans une autre. Rien de moins. C'est ici qu'il diffère de "l'âme charitable" qui prête son concours à une situation où les intervenants se comprennent mal, rien de plus. C'est ICI qu'il se distingue du travailleur social qui doit personnellement intervenir dans les problèmes des sourds, tenter d'y remédier, entreprendre des démarches, donc agir à leur place, tandis que l'interprète n'agit que sur la forme de la relation, laissant aux personnes concernées le soin de régler leurs problèmes."

Benoît KREMER, interprète de conférence, membre de l'AIIC.

En effet, Sourds et Entendants souhaitaient bénéficier des compétences de personnes en qui elles avaient toute confiance, confiance basée sur un code d'éthique servant de garantie aux utilisateurs.

Si les tous premiers interprètes étaient éducateurs ou enseignants, connaissant plus ou moins la Langue des Signes, il a semblé rapidement nécessaire de constituer un corps d'interprètes professionnels, ne faisant que de l'interprétation et ce, d'une façon démarquée de toute autre pratique professionnelle.

Dans le début des années 80, il y eut quelques premières tentatives de formation pour interprètes en Langue des Signes qui, pour des raisons diverses, demeurèrent sans suite. Pour mémoire, le certificat de capacité communicationnelle et le diplôme ANFIDA d'interprète ont été délivrés sans qu'une réelle formation sérieuse ait eu lieu.

En 1986 des interprètes se formeront à l'université Paris VIII. Malheureusement cette formation n'aura pas de suite.

Les premiers interprètes exerçant cette profession étaient "formés sur le tas".

B. Les formations mises en place

C'est depuis 1988 que l'association SERAC, en concertation avec l'Association Française d'Interprétation en Langue des Signes (AFILS) a mis en place une formation d'interprète sur 15 mois à plein temps, équivalant à deux années universitaires, recrutant par concours au niveau BAC+2 avec une bonne connaissance de la LSF.

L'examen se passe sous le contrôle de SERAC et de l'AFILS, le diplôme équivaut à un niveau bac+4.

Le diplôme SERAC-AFILS est actuellement le seul reconnu par la Fédération Nationale des Sourds de France et l'AFILS.

La collaboration de l'AFILS a consisté notamment à proposer des formateurs interprètes comme intervenants de la formation. Ils ont apporté ce qui constitue le cœur de la formation, à savoir toute la théorie et la pratique du métier.

Ces formateurs ont été choisis parmi les plus expérimentés. Il s'agit

- de Cécile Guyomarc'h, interprète de la Cité des Sciences et de l'Industrie, 15 ans d'expérience de terrain
- de Francis Jeggli, diplômé de l'université Paris VIII en Interprétation, titulaire d'une licence de linguistique, interprète au CPSAS de St Jacques, à Paris, 10 ans d'expérience
- d'Alain Bacci, titulaire du diplôme d'ethnologie de l'EHESS (Maîtrise), interprète à ILS Toulouse, 13 ans d'expérience
- de Patrick Gache, licence de sociologie en cours d'acquisition, 10 ans d'expérience.

Ce groupe de quatre formateurs constitue le noyau de la commission "formation", chargée par le CA de l'AFILS d'étudier et de concevoir les programmes de formation destinés aux interprètes, qu'ils soient débutants ou expérimentés.

L'AFILS a pour souci de former des formateurs sourds, enseignants de LSF confirmés, à l'enseignement de l'interprétation. c'est ainsi qu'a eu lieu une pré-formation d'une semaine ouverte aux formateurs sourds à Lyon en 1995, dans le but de préparer la formation d'interprètes délivrées à Lyon II.

En utilisant les ressources humaines de l'association (ses formateurs), l'AFILS organise ponctuellement des stages de perfectionnement ou de spécialisation, en collaboration avec des organismes de formation ou l'université, s'adressant aux interprètes déjà en activité.

C'est ainsi qu'un module de 160 heures de formation, ouvert aux interprètes déjà expérimentés mais pour la plupart non formés, a été mis en place par l'université Lyon II en 1996, avec la participation de l'AFILS (50% du temps de formation réalisé par des interprètes de l'AFILS ou des formateurs sourds et 50 % par des enseignants de l'université). Le CRILS (Centre de ressources d'interprétation en Langue des Signes, service d'interprètes lyonnais) en a été l'initiateur.

C'est ainsi également que des stages destinés à réfléchir à des situations particulières ont été mis en place (par exemple, stage sur l'interprétation en milieu "psy", IRIS Toulouse, 1995)

Par ailleurs, l'AFILS collabore à des modules de perfectionnement à la Langue des Signes pour préparer de futurs candidats aux écoles d'interprètes et à la formation des membres de jury pour diplôme d'interprètes en Belgique.

Les formations continues pour interprètes déjà formés et diplômés se mettent en place au gré des opportunités locales... Il est dommage de ne pas coordonner toutes ces initiatives pour qu'un maximum d'interprètes y participe.

Depuis 1994, l'université Paris III (École Supérieure d'interprétation et de Traduction) propose une formation d'interprète en LSF-Français sur deux années universitaires. Cette formation est sanctionnée par une Maîtrise de Science et technique (MST). Le recrutement s'effectue au niveau BAC+2 avec un bon niveau de LSF. Cette formation est la seule dans laquelle l'AFILS n'a aucun investissement.

C. Dénombrement des Interprètes

Actuellement, nous dénombrons environ 80 interprètes professionnels membres de l'AFILS. Une trentaine d'entre eux sont titulaires d'une carte professionnelle (niveaux 1 et 2 confondus). On peut estimer, de manière très approximative, que 20 à 30 personnes font office d'interprète et en vivent, principalement au sein d'institutions spécialisées. Ceux-là exercent sans qu'aucun contrôle de qualité, tant du point de vue technique qu'éthique, ne puisse être effectué.

D. Relations avec divers partenaires

Depuis longtemps, l'AFILS entretient des relations privilégiées avec la Fédération Nationale des Sourds de France en qui elle voit un véritable partenaire représentant bon nombre des usagers sourds français. Le président de l'AFILS est l'un des nouveaux membres du Conseil national de la FNSF.

L'AFILS reste attentive à tout ce qui se passe en Europe à propos des interprètes et participe, dans la mesure de ses faibles moyens, aux séances de travail de la Fédération Européenne d'Interprétation en Langue des Signes (EFSLI) dont elle est membre. C'est en plein accord avec les orientations européennes que se situent tant les modalités de formation que les pratiques professionnelles soutenues par l'AFILS.

La situation française de l'interprétation n'est pas "rose".

Il y a une grande dispersion d'énergie et de moyens par manque de coordination. Il était donc utile de lancer une grande enquête. Le nombre de réponses montre à quel point les interprètes français se sentent concernés par les besoins en formation. Nous espérons que ce dossier contribuera à une meilleure prise en compte de ces besoins et à une évolution sensible de la qualité de l'interprétation en permettant le développement de formations adaptées.

II. MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

A. Objectifs visés

Établir une photographie aussi précise que possible de la situation des interprètes en France.

Créer une base de données exploitable et réactualisable régulièrement.

A travers ces deux objectifs, il sera possible de mieux connaître :

- Le niveau de qualification des interprètes
- Leur répartition géographique
- Leur niveau d'expérience
- Le type d'interprétation qu'ils pratiquent le plus
- Leurs besoins en formation
- Les périodes et lieux à privilégier pour la mise en place d'une formation

B. Moyens mis en œuvre

Un questionnaire a été largement diffusé (envoi aux interprètes membres de l'AFILS, diffusion par les relais régionaux à tous les interprètes non référencés). 65 réponses est un nombre suffisant compte tenu du nombre total d'interprètes français (80 environ).

- Moyens financiers : l'AFILS n'ayant pas de moyens financiers disponibles, le groupe AFILS Toulouse a prêté l'argent nécessaire à l'élaboration, la duplication et l'expédition du questionnaire...

- Moyens humains : le groupe AFILS Toulouse a pris en charge le traitement informatique des réponses bénévolement, ce qui explique la relative lenteur du traitement des données.
- Moyens matériels : ordinateur PC (prêté par les membres de l'association) et base de données réalisées sur ACCES 98.

C. Restitution et exploitation des données

Un rapport spécifique sera distribué à chaque responsable régional de l'AFILS, indiquant les besoins locaux en formation.

Un rapport national sera adressé au CA de l'AFILS.

De plus, un résumé des éléments traités sera communiqué au journal de l'AFILS.

La commission "formation" établira un projet de plan pluriannuel de formation destiné à répondre aux besoins mis en évidence dans l'enquête.

Il sera recherché un partenariat avec divers centres de formation pour créer un réseau de formation.

III. RAPPORT NATIONAL

A. Données

Listing des interprètes

Listing des employeurs d'interprètes

Traitement statistique des données (répartition régionale, niveau d'étude, etc...)

B. Analyse des besoins

L'enquête a mis en évidence plusieurs types de formation différents en fonction principalement de la nature de la qualification des interprètes. Les interprètes "formés sur le tas" ne demandent en effet pas le même type de traitement que les interprètes ayant une qualification initiale.

a) *Formation en cours d'emploi*

b) *Formation de recyclage*

- Thématique transversale
- Spécialisation

C. Propositions

a) *Principes généraux, mise en place d'une charte*

b) *Plan de formation*

D. Propositions annexes

a) *Stage "découverte du métier d'interprète"*

b) *Formation de formateurs sourds*

Compte-rendu de la rencontre entre IRIS et AFILS formation, en date du 26 mai 1998

Présents : Adrien PELLETIER, Alain BACCI

Objet de la rencontre :

- Organisation d'une collaboration ponctuelle sur une formation de jury en Belgique les 26-27 juin
- Entretien exploratoire sur collaboration AFILS-IRIS sur des formations continues pour interprètes professionnels
- Entretien exploratoire sur création d'une formation d'interprète initiale à Toulouse

1. Jury en Belgique :

L'AFILS a été contacté il y a plus d'un an pour étudier avec l'Institut Marie Haps la situation des interprètes belges. Le gouvernement belge a financé le fonctionnement de trois services d'interprètes dans les principales villes (côté francophone). Les utilisateurs sont assez insatisfaits des prestations fournies par les interprètes dans la mesure où très peu d'entre eux sont réellement qualifiés pour ce travail... La plupart des demandes sont effectuées par des salariés d'établissements spécialisés (orthophonistes, éducateurs, etc..) agissant à la vacation, sans formation ni compétence linguistique suffisante.

Il avait été alors évoqué la possibilité de mettre en place des formations ponctuelles, en attendant qu'une formation initiale de bonne qualité soit mise en place. Ces formations seraient organisées à la suite d'une évaluation globale du niveau des interprètes... Il avait aussi été évoqué la possibilité de mettre en place une carte professionnelle délivrée à titre définitif ou provisoire permettant de garantir la qualité du service rendu.

Suite à cette rencontre, la Fédération Francophone des Sourds de Belgique a pris le relais... L'AFILS a été sollicitée pour mettre en place une formation de deux jours, le dernier week-end de juin. Cette formation, ouverte à une quinzaine de personnes sourdes et entendantes, aurait pour mission d'aider à la mise en place d'un jury. Il est souhaité qu'une binôme intervienne.

C'est pour cela qu'il est demandé à IRIS de détacher pendant ces deux jours, Henri VARASSE pour intervenir en binôme avec Alain BACCI.

Un devis initial a été transmis à la FFBSB. Sur la base de ce devis, une proposition de convention est transmise (voir document annexe). Cette convention indique les termes de la collaboration AFILS-IRIS sur ce stage (moyens humains et financiers). Adrien PELLETIER (directeur d'IRIS) et Patrick GACHE (Président de l'AFILS) en seront les signataires après sa mise au point. Dans tous les cas, la convention sera établie avant le départ des deux formateurs.

2. Collaboration AFILS-IRIS sur des formations continues pour interprètes professionnels

L'AFILS est en train d'exploiter un questionnaire pour laquelle elle a reçu une bonne cinquantaine de réponse. Les besoins en formation des interprètes en fonction commencent à être connus.

Principes que l'AFILS souhaite voir appliquer lors de ces formations :

- Priorité aux apports théoriques faits directement en LSF quand cela s'avère judicieux.
- Collaboration avec un organisme compétent dans son domaine, l'organisme prenant en charge tout l'aspect logistique de la formation (inscription, locaux, etc..) et une partie de l'aspect pédagogique (enseignant spécialiste). L'AFILS collaborerait à l'élaboration du contenu et serait rémunéré forfaitairement au titre de la conception du programme (somme à définir). L'AFILS pourrait participer également au choix des formateurs interprètes, ceux-ci seraient alors rémunérés directement par l'organisme de formation.

- **Durée** : elle est conditionnée par les disponibilités des interprètes (la préférence va à des modules de formation d'une semaine ou à des durées plus longues en période de sous-activité de la profession).
- **Lieu** : il est souhaité la mise en place d'un réseau de centres de formation répartis dans toute la France afin de faciliter les formations de proximité (diminution des coûts de formation).
- Si un centre de formation en LSF est retenu comme partenaire de l'AFILS, il est souhaitable qu'un enseignant sourd se "spécialise" dans la formation aux interprètes, ou, tout au moins, que le même enseignant intervienne à chaque formation, afin de garantir une bonne adéquation entre demande et offre de formation.

Types de formation :

- **Formation de recyclage** :

Il s'agit de formations ouvertes aux interprètes ayant une expérience professionnelle assez longue. Leur objet est de reprendre les bases théoriques de l'interprétation, de perfectionner la LSF, de pratiquer des analyses de situations...

- **Formation de spécialisation** :

Elle a pour objet d'approfondir une pratique particulière (simultanée de type conférence, liaison, etc...), ou de renforcer les connaissances dans une discipline utile aux interprètes (informatique, code de la route, etc...). Leur thème sera défini par l'analyse des besoins en formation émanant des réponses au questionnaire de l'AFILS.

IRIS se déclare intéressée par la mise en place de ces formations. Elle souhaite avoir sa place parmi les centres de formation dans les domaines concernant la Langue des Signes. Ses enseignants sont relativement plus disponibles en période de vacances. Il peut être envisagé la mise en place d'un calendrier de formations pour la saison prochaine. Cependant la convention de partenariat doit protéger à la fois les intérêts de l'AFILS et d'IRIS. Il faut donc bien l'étudier. En effet, les précédentes collaborations, bien que fructueuses sur le plan pédagogique, n'ont permis ni à l'AFILS, ni à IRIS de "rentrer dans leur frais".

IRIS recommande qu'un contact soit pris avec le comité de pilotage des centres de formation à la LSF (Adrien PELLETIER, Patrick BELLISSEN en sont les coordinateurs). Il pourrait être alors envisagé une formation sérieuse ouverte aux enseignants de LSF ayant une forte expérience, d'une durée de plusieurs mois, destinée à les spécialiser dans la formation d'interprètes.

3. **Projet d'une formation initiale à Toulouse :**

IRIS a évoqué sa volonté de mettre en place une formation initiale ponctuelle. Les moyens financiers ne sont pas trop difficiles à trouver

IRIS souhaite travailler en collaboration avec AFILS et une université pour que la totalité du programme de formation puisse être effectué par des gens compétents, tout en restant maître d'œuvre de la formation. La durée serait conséquente : deux ans. Le recrutement serait sélectif. Elle se ferait dans les locaux d'IRIS.

Il a été évoqué la possibilité de fonctionner avec des gens en contrat de qualification dans le cadre d'une formation en alternance. Au début, la formation serait intensive, avec des regroupements théoriques longs. Les durées de mise en entreprise seraient de plus en plus long, au fur et à mesure de l'avancée des connaissances des stagiaires.

L'AFILS est très intéressée par le projet et souhaite y participer. Mais elle insiste sur la nécessité que cette formation se fasse dans un cadre qui facilite sa reconnaissance, pour ne pas léser l'intérêt des interprètes issus de la formation. Il est donc nécessaire d'étudier attentivement le cadre de la formation.

Pour évoquer les points deux et trois de cette rencontre, il a été décidé la mise en place d'une réunion élargie (Alain BACCI, Patrick GACHE pour la commission formation de l'AFILS, un enseignant de LSF émanant de l'équipe des cours pour adultes, un enseignant de LSF émanant des classes bilingues et Adrien PELLETIER) au début du mois de juillet 1997.

PV de la rencontre établi par Alain BACCI le 29 mai 1998.



ACCES est une association de Loi 1901.

Agrément formation N° 53350580035.

ACCES

Espace Entreprises Génésis
3, rue des Tisserands
35830 Betton Cedex
Tél : 02.99.55.30.41.

Minitel : 3614 Chez * Acces

Pour tous renseignements complémentaires
prendre contact avec **Mme Sylvie Page**,
Directrice d'ACCES.

ACCES

AGENCE CONSEIL COORDINATION
ETUDE SERVICE

CENTRE DE RESSOURCES POUR
L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES SOURDS

ADMINISTRATEURS D'ACCES

MEMBRES DE DROIT

SAF : Fédération des Instituts de Sourds et d'Aveugles de France.
Représentée par Monsieur BECCARI Secrétaire Général de la FISAF
VICE PRESIDENT

NSF : Fédération Nationale des Sourds de France
Représentée par Madame MOREL Vice Présidente de la FNSF
VICE PRESIDENTE

MEMBRES ADHERENTS PERSONNES MORALES

LE PROMETHEE 22 : Représentée par Monsieur PORTAL
PRESIDENT

ATLAS : Représentée par Monsieur VILLENEUVE
ADMINISTRATEUR

SCS Centre Socio-culturel des Sourds de Rennes
Représenté par Monsieur ANGELE
ADMINISTRATEUR MEMBRE DU BUREAU

JPIB Union Patronale Interprofessionnelle de Bretagne
ADMINISTRATEUR MEMBRE DU BUREAU

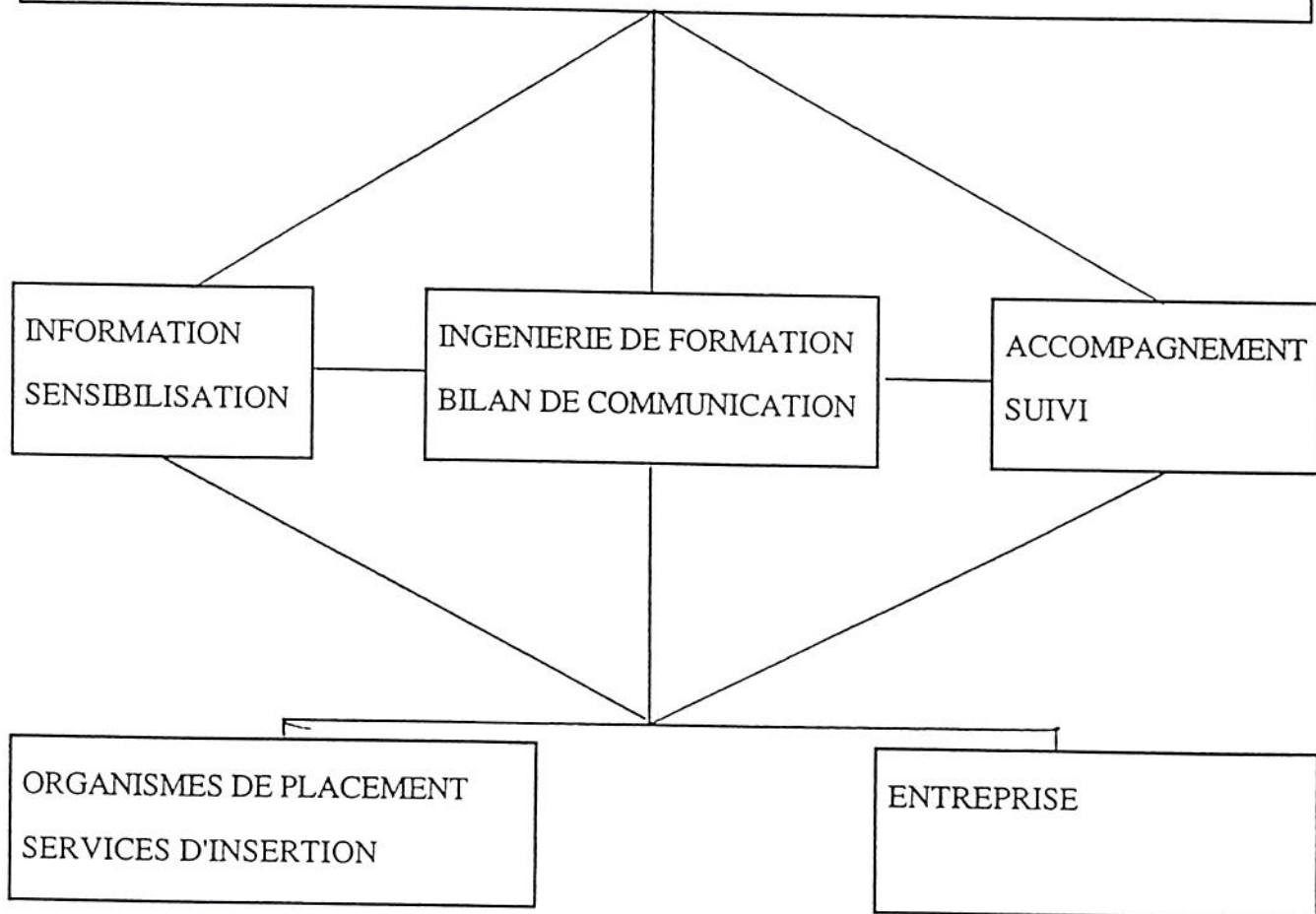
MEMBRES ADHERENTS PERSONNES PHYSIQUES

- Monsieur CUXAC :** Linguiste Maître de Conférence
Université Descartes Paris 5
ADMINISTRATEUR
- Mme HUBERT CHEREL** Chargé de mission Boutique de Gestion 35
TRESORIERE
- Madame BIGNON** Responsable Ressources Humaines
LE ROY MERLIN Chantepie
ADMINISTRATRICE
- Monsieur PAGE** Chargé de mission UPIV
ADMINISTRATEUR MEMBRE DU BUREAU
- Monsieur MARTIN** Directeur de KERVEIZA
(Institut Spécialisé pour Sourds)
ADMINISTRATEUR
- Monsieur URVOY** Responsable CERPPA
ADMINISTRATEUR
- Monsieur CANAT** Directeur de l'EPSR 35
ADMINISTRATEUR
- Madame PAGE** Créatrice du projet
SECRETAIRE

ACCES

Agence Conseil Coordination Etude Service

Centre de Ressources pour l'Insertion Professionnelle des Sourds



OBJECTIFS

Accompagner et conseiller les organismes de placement, de formation, l'Entreprise dans une pédagogie et une méthodologie spécifique à l'accueil des Sourds.

ACCES

AGENCE CONSEIL COORDINATION ETUDE SERVICE Centre de Ressources pour l'Insertion Professionnelle des Sourds

ACCES est un service médiateur. Il contribue à informer les partenaires, les organismes de formation et de placement, l'entreprise sur la surdité et ses conséquences dans le domaine de la communication.

ACCES veut exister sous la forme d'un service flexible et complémentaire aux actions déjà présentes sur le terrain de l'insertion. Il tient à améliorer pour cela l'accessibilité aux outils de la formation et du placement en les adaptant aux caractéristiques de la surdité.

Nous concevons notre partenariat en développant l'écoute et l'analyse des besoins exprimés par les structures. Nos actions doivent renforcer leurs compétences.

La personne sourde est au centre de nos démarches. Nous voulons respecter son autonomie et faire d'elle un acteur à part entière de son insertion professionnelle. La Langue des Signes et l'interprétariat participent fondamentalement à cette ambition.

ACCES cherche à établir une interaction équitable où la personne entendante reconnaît la personne sourde dans ses capacités et son identité. Il s'agit de transformer les représentations en ouvrant les rapports sur une communication réciproque et constructive.

La réussite de notre mission est fondée sur ces principes et demande de soutenir les professionnels et les employeurs dans cette approche spécifique.

ACCES a tenu à mettre en valeur une représentation objective de la surdité en associant dans son conseil d'administration des acteurs professionnels de l'insertion, des personnes ressources, des organisations fédératives impliquées dans le secteur médico-social et économique et les associations de sourds.

Cette participation associative ouverte et diversifiée constitue un des principaux atouts de notre projet.

ACCES se distingue ainsi des autres dispositifs consacrés à la surdité. Notre démarche en effet s'implique dans un processus professionnel d'analyses et d'actions rompant ainsi avec les habituelles logiques militantes.

Elle illustre notre volonté de promouvoir à travers la qualité de nos administrateurs les conditions nécessaires à l'autonomie professionnelle et sociale de la personne sourde.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

NOUVELLES DES REGIONS

Réunion AFILS OUEST du 13/06/98

Membres présents : M. TIGER, V. SAVARY, B. MALINGE, D. CHARRIER.
Membres excusés : M. PORCHER, A-C. LEGRIS, M-H. PAVARD, B. GAUTIER, P.
DI PIAZZA, G. DECONDE, Y. BEDIN, L. PAPELOREY, M-J. LEGESNE.

Cette réunion s'est déroulée au domicile d'une interprète nantaise de 10h à 13h.

1) Approbation du C.R. du 04/04/98

Celui-ci est approuvé avec plusieurs modifications :

- S. HIRSCHI souhaite qu'il soit rectifié au § 5) – Poitiers, la phrase « Côté financier ... service rennais » par « Côté financier, le CILS éprouve certaines difficultés liées à des prestations non encore rémunérées. » ;
- M-H. PAVARD désire que soit rajouté au § 2), son nom ainsi que sa qualité de membre associé car celle-ci a bel et bien cotisé entre les deux dates de réunion.
- D. CHARRIER souhaite que soit ajouté au § 6), une information débattue lors de la précédente réunion mais ne figurant pas dans le C.R. « David nous informe qu'il a acheté des timbres pour le compte de l'A.F.I.L.S. mais qu'il a oublié de prendre un justificatif. Il a été décidé que David en joindra un ultérieurement pour le même montant de timbres achetés à titre personnel . »

David se charge d'effectuer les corrections sur le C.R. au niveau régional et en transmettra un nouvel exemplaire pour les archives nationales.

2) Informations du R.R.

- trombinoscope :
celui-ci sera, vraisemblablement diffusé, avant le début du mois de juillet prochain à tous les interprètes et toutes les structures contactées par mailing.

... / ...

- rencontres :

suite de rencontres avec différentes structures tels Surdicom, ACCES, Centre Charlotte Blouin, CSCS 35, CREA 44. Des comptes-rendus sont consultable au niveau régional.

- contacts :

plusieurs rendez-vous sont déjà envisagés auprès des délégations régionales de l'AGEFIPH Bretagne et Pays de Loire, de l'établissement Kerveiza (Rennes), l'APAJH 72... pour présenter notre association et ses actions.

- ACCES :

David nous informe que l'A.F.I.L.S. a été sollicitée pour faire partie du Conseil d'Administration d'ACCES. Cette demande a été transmise à AFILS National qui a pris la décision suivante : accord pour David de faire parti de ce C.A. en tant que personne physique jusqu'à fin décembre 98 (prise d'informations) ; puis rediscussion lors du C.A. précédent l'A.G. de l'A.F.I.L.S. (suite à donner).

- publication

Suite à la diffusion de plusieurs articles relatifs à notre métier et contenant quelques « maladroites », David a pu obtenir la publication d'un article sur le rôle de l'interprète (Ouest-France). D'autres démarches sont en cours auprès d'autres journaux, notamment, de personnes sourdes (J.D.S., Echo-Magazine).

- Convention Collective :

Suite à une rencontre avec un directeur d'établissement de jeunes sourds, David s'est vu proposé de transmettre à une commission (dont fait parti ce directeur) d'évaluation de la C.C. gérant les établissements accueillant des jeunes sourds, tous les documents concernant les conditions de travail des interprètes (3/5-2/5, salaire, conditions de travail...). En effet, il sera discuté de la validité de la partie concernant les interprètes. Il faut savoir qu'une grille de salaire a été élaboré sans aucune informations relatives aux conditions d'exercice de cette profession. David a reçu délégation de la part du C.A. pour envoyer ces documents et proposer de rencontrer un ou plusieurs membres de cette commission.

3) Retour C.A. du 06/06/98

- Carte Pro 1 :

Il est demandé, à présent, à tous les « interprètes-cautions » de ne plus faire d'attestation mais d'expliquer leur caution.

2 candidatures ont été reportées à la prochaine commission toujours pour le motif de se renseigner sur telle ou telle caution-sourd.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

- Examen SERAC :
Il se déroulera les 22 et 23/10 prochains avec 18 candidats présentés -sortants de formation ou se représentant à l'examen.
- Examen AFILS :
Seule V. SAVARY se présentera au titre de l'A.F.I.L.S.
- Commission Formafils :
Cette commission a été contacté pour mettre en place une formation d'interprète en Belgique.
- Questionnaire Santé :
Actuellement seules 30 réponses sont revenues. Une seule personne a répondu qu'elle n'avait aucun problème de santé, depuis son entrée dans la profession.
Il est demandé à tous et toutes de renvoyer ce questionnaire avant la fin septembre prochain ; même si vous n'avez eu aucun problème jusqu'à présent.
- Questionnaire sur les besoins de formation :
Celui-ci est partiellement dépouillé et fera l'objet d'une retransmission dans un prochain numéro du Journal.

4) Questions diverses

- Véronique a transmis une demande de prise en charge concernant les frais d'inscriptions pour l'examen A.F.I.L.S. 1997. Après concertation, il a été décidé de lui attribuer une aide de 300 F, soit la moitié de ces frais d'inscriptions. il lui a été conseillé d'effectuer une démarche identique auprès du National.
- Sophie nous a fais parvenir un courrier pour proposer à la Région un thème de réflexion autour du « vouloir dire » d'un locuteur et de la traduction qui en ai faite. Ce thème pourrait faire l'objet d'une prochaine réunion si plusieurs d'entre vous en exprimeraient le désir.
- Faciles nous envoie un courrier explicatif sur le fonctionnement de ce service et de ses projets (CHU de Brest, atelier théâtre mixte sourd-entendant, association Parentel...).

... / ...

5) Prochaine réunion

La prochaine réunion régionale se tiendra le **samedi 03 octobre 1998 de 10h à 12h30 et de 14h à 17h (maximum) au Centre Charlotte Blouin à Angers**. David se charge d'envoyer un courrier pour demander le prêt d'une salle pour cette réunion. Selon Babeth, la mise à disposition de cette salle serait, vraisemblablement, à titre gracieux. Il est vivement conseillé d'apporter son pique-nique car il n'y a aucune possibilité de restauration sur place ou aux alentours.

Comme de coutume, si vous ne pouvez assister à cette réunion, je vous remercie de bien vouloir envoyer à la Région une petite bafouille sur ce qui se passe dans votre secteur géographique ainsi que vos dates de disponibilités ou d'indisponibilités pour de futures réunions. Après celle du 03/10/98, la prochaine et dernière pour 1998, devrait avoir lieu entre la mi-novembre et le début des vacances scolaires de Noël.

David



Grand Ouest Info

Le Journal de
l'A.F.I.L.S. Ouest

N° 0 - 1er semestre 1998

Naissance d'un bulletin...

EDITO

Eh bien, voilà c'est fait. Ceci est le premier journal de la région ouest de notre association.

Son principal objectif est d'être un outil de liaison entre l'antenne régionale Grand Ouest de l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes et ses différents interlocuteurs régionaux - associations de sourds, de parents, instituts de jeunes sourds, organismes divers (APAJH, CREAL...).

Quelles informations seront publiées ? Toutes celles concernant le monde de l'interprétation de près où de loin comme vous pourrez le constater en parcourant notre "Grand Ouest Infos". Nous essaierons de vous transmettre à l'avance, autant que faire se peut, toutes les informations en notre possession (conférence à venir, événement particulier...); à défaut, nous vous les communiquerons à postériori. Bien entendu, n'hésitez pas à nous faire parvenir celles que vous auriez par devers vous.

Nous allons essayer de tenir le rythme d'une parution semestrielle en sachant que ce "numéro 0" n'est qu'un

ballon d'essai..

Bonne lecture à tous et toutes. D.C.

Vie de l'association

Depuis le début de cette année, il s'est tenu 3 réunions (Rennes, Poitiers et Nantes) regroupant les interprètes de notre grande région (cf trombinoscope).

Celles-ci ont permis à chacun d'échanger avec d'autres collègues (information, questionnement...) et surtout de voir où en était la situation de chacun dans son secteur géographique.

D'autre part, des rencontres avec certains responsables de diverses structures ont eu lieu -ou vont s'effectuer- suite à l'envoi en début d'année à ces dernières d'un courrier les informant d'un changement de Responsable Régional.

Création de service d'interprètes

L'institut de La Persagotière de Nantes vient de proposer sur l'ensemble de son département la mise à disposition d'une interprète pour une "mission exploratoire" de janvier à juin 1998. Quelles suites seront données à ce service ? A suivre...

Le Centre Socio-Culturel des Sourds de Rennes a, quant à lui, l'idée d'un projet de création de service d'interprète. A ce titre l'A.F.I.L.S. a apporté, lors de 3 rencontres, informations et conseils sur la mise en place d'un tel service.

Nouvelles coordonnées

Sachez que le G.I.L.S. réside depuis la fin du mois de janvier au : 15 bis rue La Fontaine - 35700 Rennes.
N° tél. inchangé, n° de fax : 02.96.79.19.21.

D'autre part, sachez également que Mlle Anne-Christine LEGRIS - interprète rennais - n'est désormais joignable que par le biais d'une messagerie électronique; n° tatoo : 06.56.18.49.81

Offre d'emploi

Vu dans "Echo-Magazine" de janvier 98 :

Le Centre régional de Recherche, de Formation et de Promotion de la Langue des Signes à Poitiers propose un poste d'interprète à pourvoir dès septembre prochain; poste en C.D.D. de 20 à 30 h par semaine.

Maladie professionnelle

Un questionnaire-santé a été envoyé à tous les interprètes membres de l'A.F.I.L.S. dans le but de recenser les divers problèmes de santé rencontrés par ceux-ci. Le dépouillement de ce questionnaire permettra d'établir des conclusions et de rencontrer différents interlocuteurs en matière de santé afin de faire reconnaître ces problèmes.

Ces derniers vont de la tendinite pour les cas les plus bénins à

Dans cette édition...

Edito.....	1
Vie de l'association.....	1
Création de service d'interprète	1
Nouvelles coordonnées....	1
Offre d'emploi.....	1
Maladie professionnelle....	1
Examen SERAC.....	2
Formafils.....	2
Convention Collective.....	2
Trombinoscope.....	2
Forum.....	2
Agenda.....	2
Adresses.....	2

l'intervention chirurgicale dans les cas les plus graves.

Les résultats de ce questionnaire seront repris ici à la fin des conclusions.

Examen SERAC

Cette année, l'examen dispensé par SERAC pour l'obtention du diplôme d'interprète Français / L.S.F. se déroulera les 22 et 23 octobre 1998. A ce jour, 18 candidats -sortant de formation ou se représentant à l'examen- se sont inscrits.

Formation

La commission Formafils s'est vu solliciter pour étudier la mise en place d'une formation d'interprète pour nos voisins belges.

Cette commission réfléchit et apporte son concours sur tout ce qui a trait à la formation -initiale ou continue- des interprètes

On peut la joindre sur minitel par le 3614 CHEZ*FORMAFILS.

Convention collective

A l'heure actuelle, notre profession ne dépend d'aucune Convention Collective; à l'exception de celle régissant les instituts et établissements de jeunes sourds.

C'est à la suite d'une rencontre avec un directeur d'établissement de jeunes sourds que l'A.F.I.L.S. s'est vu proposer de transmettre à la commission d'évaluation (dont fait parti ce directeur) de la C.C. gérant les établissements accueillant des jeunes sourds, tous les documents concernant l'exercice de cette profession (3/5-2/5, salaire, conditions de travail...). En

effet, cette commission doit se réunir vers la mi-juillet pour discuter de la validité de la partie relative aux interprètes.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, une grille de salaire a été élaborée sans aucune information sur les conditions de travail (temps d'interprétation effective, temps de préparation...).

Trombinoscope

Vous trouverez joint dans le prochain numéro de "Grand Ouest Infos" un trombinoscope regroupant l'ensemble des interprètes membres de l'A.F.I.L.S. au niveau régional. Comme vous le constaterez, ne figureront que les coordonnées des 4 services d'interprètes de la région (Rennes, Quimper, Nantes, Poitiers).

Si vous désirez contacter personnellement un(e) interprète, vous pouvez le faire soit par minitel soit en contactant le Responsable Régional qui vous transmettra les coordonnées de cet(te) interprète ou à défaut communiquera les vôtres à celui(celle)-ci.

Forum

Cet espace est destiné à toute question, réaction de votre part sur les différents articles publiés.

Agenda

A.F.I.L.S. National :

La prochaine réunion du Conseil d'Administration devrait être fixée entre la deuxième quinzaine de septembre et la deuxième quinzaine d'octobre 1998.

A.F.I.L.S. Ouest :

la prochaine réunion régionale se tiendra le samedi 03/10/98 à Angers de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h (maximum).

N'hésitez surtout pas à nous transmettre toute information sur des événements dont vous avez connaissance parlant du métier d'interprète ou avec présence d'interprète (conférence, exposition...).

Adresses

A.F.I.L.S. National :

254 rue Saint-Jacques - 75005 Paris. 3614 CHEZ*AFILS

A.F.I.L.S. Ouest :

David CHARRIER - Cornillé - 35140 Saint-Jean-sur-Couesnon. Tél. & minitel : 02.99.39.17.74. - 3614 CHEZ*AFILSGO.

Pour tous ceux qui ont la chance de pouvoir partir durant la période estivale, "Grand Ouest Infos" leur souhaite de bonnes vacances.

Prochain numéro vers mi-octobre-début novembre 1998.

David CHARRIER



Arguments de la petition:

NOUS SOMMES FAVORABLES À LA RECONNAISSANCE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) AU BACCALAURÉAT.

- Parce qu'il nous semble absurde d'apprendre une troisième langue à transmission orale à des enfants dont le handicap est celui de la communication.

En effet, nous avons tous constaté, professionnels et parents, comme apprendre une langue à transmission orale, est difficile pour nos enfants sourds. Pourtant, il est primordial que tous les enfants aient une bonne connaissance de la langue Française. C'est la langue de l'intégration à la société française, de l'enseignement, de l'accès à la culture écrite.

En classe de sixième, les enfants ont l'obligation d'étudier une langue étrangère. La plupart choisissent l'anglais car c'est la langue la plus parlée dans le monde et celle des échanges internationaux. Elle est nécessaire dans la pratique de nombreux métiers.

En quatrième, s'ajoute l'apprentissage d'une seconde langue étrangère. Or, il nous semble absurde d'apprendre une troisième langue à transmission orale à des enfants dont le handicap est celui de la communication orale. D'autant qu'elle n'est pas obligatoire pour tous les baccalauréats; uniquement pour les baccalauréats littéraire et économique. De plus, rares sont les métiers qui nécessitent d'être trilingue.

- Pour concentrer les efforts des élèves sourds sur d'autres matières que les langues étrangères, pour une meilleure pratique du français.

Malheureusement trop de sourds ont une maîtrise imparfaite du français oral et écrit, ce qui freine leur scolarité, leur réussite sociale et professionnelle.

Il est évidemment plus facile aux sourds d'apprendre une langue visuelle. Nous sommes convaincus que l'apprentissage d'une seconde langue étrangère est une perte de temps et d'énergie pour la plupart des enfants malentendants, qu'ils soient en intégration scolaire ou en écoles spécialisées, qu'ils soient oralistes ou gestualistes, quels que soient leurs niveaux scolaires.

- Parce que la maîtrise de deux langues est source d'enrichissement.

Pour que soit réellement reconnu le bilinguisme (Français-LSF), et qu'enfin, les sourds oralistes et gestualistes parlent le même langage.

La Langue des Signes a subi plus d'un siècle de censure dans le système éducatif (Congrès de Milan de 1880). Enfin, depuis 1991 un texte de loi a rendu officiel le choix entre une éducation basée sur le français ou une éducation bilingue.

Mais, quels sont les moyens mis en œuvre pour que les sourds aient réellement le choix?

Contrairement aux idées reçues, tous les sourds ne maîtrisent pas la Langue des Signes; Certains ne la connaissent pas, ou alors très peu. Ils n'ont pu l'apprendre, ni dans leur famille, ni dans le système éducatif. Connaître quelques signes, ce n'est pas maîtriser une Langue. Il faut savoir, que 95% des enfants sourds sont issus de parents entendants. Actuellement elle est absente dans beaucoup d'établissements spécialisés et les parents pour différentes raisons rencontrent des difficultés pour l'apprendre.

L'apprentissage de la Langue des Signes est donc difficile en dehors du système éducatif.

- Pour donner la possibilité aux adolescents sourds d'apprendre la LSF en quatrième, à la place de la seconde langue étrangère obligatoire et par la suite, de la présenter au baccalauréat. En effet les malentendants devraient pouvoir choisir la langue qui leur sera utile pour leur avenir socio-professionnel.

"Quelle langue vais-je choisir en classe de quatrième?"

"Quelle langue vais-je présenter au baccalauréat?"

Témoignage d'un couple d'enseignants ayant un enfant sourd profond:

"Fort de nos convictions, libres de nos choix (notre enfant est en intégration scolaire dans notre ville avec une moyenne de 15 dans toutes les matières), nous avons obtenu une dispense de seconde langue étrangère en quatrième au profit de la langue des signes. Il étudie donc la langue des signes avec un professeur sourd agréé par la CDES qui procède au remboursement des frais. Nous espérons que la Langue des Signes soit bientôt reconnue au baccalauréat pour qu'il puisse valider cette matière."

- Parce que la Langue des Signes (LSF) est essentielle sur le plan social, psychologique et culturel.

Elle concerne des centaines de milliers de sourds, sans compter tous les entendants qui pratiquent cette langue. Elle permet aux sourds de communiquer sans handicap. Il faut savoir qu'un sourd ne peut communiquer avec plusieurs interlocuteurs en dehors de la langue des signes.

- Pour que la Langue des Signes soit reconnue comme langue à part entière, pour qu'elle fasse partie du patrimoine national.

La France accuse un retard par rapport à beaucoup d'autres pays alors que la Langue des Signes fut créée au XVIIIème siècle dans notre pays.

Certaines langues régionales sont au programme du baccalauréat, alors que la LSF n'y figure pas. Par contre, la LSF est reconnue au niveau maîtrise, par l'éducation nationale (Maîtrise de Science et technique d'interprétation en langue des signes française).

Il serait donc logique que la LSF soit reconnue au baccalauréat.

- Parce qu'il est important que dans le monde de demain les sourds soient intégrés à la société française

NB:- Ce projet ne remet pas en cause les orientations pédagogiques des établissements spécialisés de l'enseignement primaire, mais offre une option supplémentaire au collège et au lycée, pour ceux qui voudraient l'intégrer à leurs programmes.

Informations sur les avancées du projet:

URGENT, une porte s'ouvre ne la laisser pas se refermer.

Pourquoi " l'Association pour la Reconnaissance de la Langue des Signes Française au baccalauréat (LSF-BAC)" lance-t-elle une pétition nationale?

- Le projet est actuellement à l'étude à l'éducation nationale.
 - **Pour obtenir l'Union de toutes les personnes qui se préoccupent de l'avenir des sourds.**
- Il s'agit de montrer que ce projet est largement soutenu par l'ensemble de la population française.
- Des jeunes bacheliers attendent de passer l'option LSF au baccalauréat de Juin 1998.

Un peu partout en France un grand élan de solidarité s'engage. Nous n'avons rencontré, à ce jour, aucune opposition.

Nous avons déjà reçu le soutien de:

- Associations culturelles, comédiens dont Emmanuelle Laborit.
- Associations de sourds.
- Associations de parents d'enfants handicapés dont les parents d'enfants déficients auditifs.
- Associations de recherches interdisciplinaires en LSF.
- Ecoles de Langue des Signes Française (LSF).
- Interprètes.
- Ecoles d'orthophonistes. Personnes exerçant des professions médico-sociales.
- Ecoles, collèges et lycées du secteur spécialisé.
- Ecoles, collèges et lycées ordinaires.
- Etudiants.
- Journalistes.
- Présentateurs d'émission de télévision.....

Nous vous attendons.....

Il nous faudrait le plus rapidement possible les signatures des Présidents d'Associations et des Directeurs d'établissements scolaires, qui s'ajouteront à celles que nous avons déjà.

Nous recueillons aussi **les signatures individuelles** de toutes les personnes qui se préoccupent de l'avenir des sourds et de la Langue des Signes.

Un peu partout les associations, les établissements scolaires se réunissent pour discuter de ce projet. Il serait bon que **chaque département fasse une campagne d'informations** auprès des établissements scolaires ordinaires et spécialisés du primaire et du secondaire et des différentes associations.

Nous rappelons que

Ce projet ne remet pas en cause les orientations pédagogiques des établissements spécialisés de l'enseignement primaire, mais offre une option supplémentaire aux établissements du secondaire qui auraient la possibilité de l'intégrer à leurs programmes. Ce projet concerne donc, les élèves à partir de la quatrième, qui ont déjà un certain niveau de français mais qui ont encore besoin de l'approfondir. La demande de dispense de seconde langue étrangère pourrait contribuer à cet approfondissement.

++NB ++

- **Pensez à garder un original de ces documents pour en faire des photocopies, avant de transmettre et de les faire signer.** (Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes de réexpédition de la pétition).

- **Pouvez-vous, à votre tour, faire suivre ces informations et nous faire connaître les adresses où vous les avez envoyées?** (pour éviter plusieurs envois à la même adresse)

- **Pouvez-vous nous dire comment et par qui vous avez été informé?**

Pouvez-vous mettre le tampon de votre établissement ou de votre association sur la pétition. (Des signatures nous arrivent sans que nous sachions d'où elles proviennent)

Nous avons besoin de documents, témoignages, enquêtes, signatures pour constituer le dossier qui sera présenté à l'éducation nationale.

ne réussirez pas ce projet, il doit aboutir grâce à l'effort de tous.

Nous sommes favorables à la reconnaissance de la Langue des Signes au baccalauréat

	NOM	ADRESSE	TELEPHONE	PROFESSION	SIGNATURE
1		TAMPON		SOURD / PARENT / AMI	TAMPON
2					
3					
4					

Signer la pétition c'est bien, adhérer c'est mieux.

Une association est forte par le nombre de ses membres

Association pour la reconnaissance de la LSF au baccalauréat

Monsieur et Madame Véron-Brunel 6 AV Guynemer 91260 Juvisy sur Orge "

Signer c'est bien, **adhérer** c'est encore mieux:

Une association est forte par le nombre de ses membres

Je souhaite adhérer à "L'Association pour la Reconnaissance de la Langue des Signes au Baccalauréat (LSF.Bac)".

en tant que: 0- Personne physique 0- Personne morale

Nom:.....

Etablissement (nombre de personnes concernées: personnels, familles...):

Association (avec nombre d'adhérents de l'association):

Adresse:

Tél/Fax:.....

Joint un cheque à l'ordre "LSF.BAC" d'un montant de:

0- 50F adhésion personne physique 0- 100F adhésion personne morale

Si vous désirez recevoir une attestation d'adhésion veuillez envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.

Adresse de l'association:

LSF. BAC "Association pour la reconnaissance de la LSF au baccalauréat"
Monsieur et Madame Véron-Brunel 6 AV Guynemer 91260 Juvisy sur Orge

Nous avons besoin de fonds pour mener ce projet à terme. Merci.

Réunion « Afils Paris » du 13 mai 1998

Présents : Sandrine Schwartz, Isabelle Lombard, Béatrice Blondeau, Bénédicte Veillet, Séverine Courtel, Delphine Labes, Laure Boussard, Tina TOMMULO

Excusés : Alexandre Bernard, Francis Jeggli, Carole Gutman, Sylvie Moudurier, Nathalie Baton, Pierre-Louis Levacher, Elisabeth Evrard

Les « mamans »: Christine Quipourt, Sophie Bergé

Les « mariés »: Frédéric Marchesan

Peu de participants lors de cette réunion ... mais il faut dire, que c'était la grève des transports sur Paname et sa banlieue.

Quelques News

- Suite à une demande du Président de l'Assemblée Nationale, la retransmission sur France 3 en direct des questions des députés au gouvernement est traduite en LSF les mardis et mercredis de 15 h à 16 h . Un contrat a été établie entre des services et la chaîne jusqu'en juin 1998. A la rentrée parlementaire, les interprètes devraient être remplacés par un sous-titrage mais le système de reconnaissance vocale étant nettement moins au point que nous cette petite expérience devrait continuer en septembre voire même dans les années à venir.... les députés sont enchantés... on les regarde enfin ! ! !
Cette interprétation nous permettra nous l'espérons d'obtenir une vraie reconnaissance du métier et de la LSF . Une langue capable de traduire des discours politiques devrait enfin pouvoir être considéré comme une vraie langue.
- Un nouveau CA vient d'être élu à la FNSF (Jacques Sangla en est désormais le Président). Patrick Gache serait également intégré au Conseil d'Administration en tant que conseiller....A suivre !
- Fabrice Adam, un collègue belge a pris contact avec l'Afils Paris pour se renseigner sur la création d'une association qui regrouperait les interprètes belges, pour l'instant très divisés semble-t-il. Nous lui proposerons de nous rencontrer lors de la réunion du 18 juin (last réunion de l'année scolaire). Merci aux membres du CA de bien vouloir être présents afin de pouvoir répondre à ses nombreuses interrogations.
- Le SERAC a une convention avec la maison des examens d'Arcueil et donc toutes les épreuves passées par les sourds de la région sont traduites par eux. Cela pose quelques problèmes, tel que celui que rencontre les élèves éducateurs spécialisés de l'EFPP qui ont côtoyé les mêmes interprètes pendant 3 ans et qui s'étonnent qu'on leur impose des gens qui n'ont jamais mis les pieds à l'EFPP et qui n'ont jamais rencontrés les futurs candidats. Lorsqu'il s'agit de la soutenance d'un mémoire, l'inquiétude est compréhensible !
- Se pourrait-il que l'Afils contacte la maison des examens afin de parler des problèmes de traduction d'un sujet ignoré ou méconnu lors d'un examen. Cette intervention rentrera tout à fait dans les attributions de l'association qui est censée avoir un rôle d'information sur notre métier auprès des différents partenaires. Il serait également intéressant de contacter le SERAC afin de connaître les modalités de cette convention car certaines structures tels Bourg la Reine ou L'institut Baguer font traduire les examens par leurs propres interprètes. A suivre ...

LES INTERPRETES EN INSTITUTION

- Séverine et Delphine qui travaillent à Bourg la Reine sont satisfaites de leurs conditions de travail mais ressentent parfois la difficulté de ne pouvoir refuser une traduction et de ne pas intervenir lors des réunions institutionnelles (because elles traduisent justement !). Le statut d'interprète est clairement notifié sur leur fiche de paie...c'est déjà pas mal !
- A Argenteuil, le rôle de l'interprète est parfois limite celui de professeur d'accompagnement et les I en place ont du se battre (mais ils ont réussi) pour avoir un vrai statut et le titre « interprète » sur leur fiche de paie.
- Carole nous fait savoir qu'à l'institut Baguer les infos traduites lors d'une réunion sont considérées par les participants comme étant intégrés d'emblée par l'interprète ; ex : l'horaire de la prochaine réunion qui ne sera pas donné ultérieurement.
- Bénédicte constate qu'à l'hôpital de la Salpêtrière, les infirmières ayant l'habitude de communiquer avec leurs patients sourds sans interprète, ne voient pas vraiment l'utilité de faire appel à elle lorsque le besoin s'en fait sentir y compris pour la personne sourde.
- Delphine note que l'implication affective est plus importante lorsque l'on travaille en institution car les rapports avec les équipes sont plus chaleureux. On oublie plus facilement ses pauses avec des gens que l'on connaît qu'avec des inconnus.
- Séverine nous apporte quelques indications sur le mode de fonctionnement des interprètes de Bourg la Reine : une moyenne de 4h 05 de traduction est effectuée par jour et elles ne font pas de permanence mais viennent à la demande...le rêve !
- L'image des interprètes peut être parfois assez négative dans certains instituts ; ainsi le directeur de l'INJS pense que notre niveau d'étude est de bac + 1 !!!
D'après le CPSAS, nous serions trop payés !!!
Le personnel des instituts a semble-t-il l'impression que l'on glandouille à errer dans les couloirs et à bosser 4 heures par jour !!!

PROCHAINE ET DERNIERE REUNION LE 18 JUIN A 18 H AU CPSAS

ATTENTION : ON FAIT UN POT....AMENER LES BOUTEILLES ET LA BOUSTIFAILLE (la nourriture pour les non-initiés)

SEE YOU



Voici le rapport qu'a fait la déléguée de l'ARILS (Association Romande des Interprètes en Langue des Signes) Catherine Delètra, à la suite de l'AG de l'EFSLI à Dublin.

Elle avait accepté, très gentiment, de représenter la France qui était absente (Françoise LEGAULT DEMARE malade et Francis JEGGLI insuffisamment anglophone).
Nous l'en remercions vivement.

Notons que l'adresse de l'EFSLI change tous les ans. Comme dans ce rapport ne figure ni l'adresse actuelle, ni la composition du bureau, nos relations avec l'EFSLI, dont nous sommes toujours sans nouvelle, ne vont pas se simplifier.

Il sera donc indispensable que la France soit représentée lors de la prochaine AG, dont nous ignorons le lieu et la date.

Francis JEGGLI

Congrès des Interprètes

Forum Européen des Interprètes en Langue des Signes à Dublin (Eire)

* Dublin, novembre 1997: des retrouvailles, des gens venus de différents pays d'Europe, des sourires sur les visages, de chaleureuses salutations. Vous pariez que ce sont des Sourds qui se rencontrent? Vous avez perdu! Ce sont des entendants qui se réunissent... mais ces entendants ont tous le même métier: ils sont interprètes en langue des signes chacun dans son pays.

En effet, chaque année, et chaque fois dans une autre ville d'Europe, nous, les interprètes, nous nous retrouvons dans le cadre de l'E.F.S.L.I. Il s'agit de l'European Forum of Sign Language Interpreters c'est-à-dire du Forum Européen des Interprètes en Langue des Signes. L'année précédente, nous étions allés à Barcelone (Espagne) et cette année, la rencontre avait lieu à Dublin (Irlande).

L'objectif de ce congrès de trois jours est multiple.

D'abord, il s'agit de l'assemblée générale de l'EFSLI. Chaque association d'interprètes y présente, par l'intermédiaire de ses deux délégués officiels, les événements de l'année: nombre d'interprètes, condition de travail, nouveautés... Cette année, 14 pays étaient représentés. Certains sont très "avancés" (Scandinavie) alors que d'autres commencent tout juste à former des interprètes (ex-pays de l'Est).

Ensuite, l'objectif est d'offrir accès à des conférences de qualité dont les intervenants sont des spécialistes dans un domaine chaque fois bien spécifique de l'interprétation. Ces conférenciers proviennent tous de pays différents et changent chaque année. Les thèmes touchent à la sémantique et à la linguistique de la langue des signes, aux réalités professionnelles dans l'un ou l'autre pays (p.ex. maladie des interprètes), aux interprétations particulières

(p.ex. pour sourds-aveugles ou interprétations "relais"...), à la recherche universitaire portant sur l'interprétation en langue des signes, à l'historique du métier d'interprète quant aux langues orales..., etc.

Les conférences sont suivies de temps d'échange sur un mode de "questions-réponses" ainsi que d'ateliers-discussions. Tous les participants ainsi que les conférenciers sont des interprètes, mais les Sourds sont également très présents au Forum, aussi bien comme participants que comme conférenciers. Les conférences sont donc traduites en plusieurs langues des signes correspondant aux langues des signes des Sourds présents... mais la langue orale est l'anglais pour nous les entendants!

Enfin, l'EFSLI, c'est aussi le temps des pauses, des soirées, des repas conviviaux, des partages et des rires officiels et officieux. Nous avons beaucoup de complicité: même si nos provenances géographiques sont différentes, notre métier est le même. Notre passion pour notre travail et pour le monde des Sourds sont aussi des points communs qui nous permettent de nous comprendre en quelques minutes.

La rencontre de Dublin a mis l'accent sur les points suivants: Premièrement, les métiers d'interprètes en langues orales et en langues des signes sont les mêmes, mais HISTORIQUEMENT, les deux professions n'ont pas du tout eu ni le même point de départ, ni les mêmes motivations, ni le même démarrage dans le temps. C'est peut-être pour cela aussi que la convergence des deux sortes d'interprètes (en langues orales et en langue des signes) n'est pas facile.

Deuxièmement, il est d'une grande importance d'avoir des interprètes-

relais qui fonctionne dans des catégories de situations différentes. Par exemple traduire d'une langue des signes nationale en langue des signes internationale, ou bien de traduire d'une langue des signes formelle en une langue des signes "dialectisée". Dans les deux cas, ce sont des Sourds, formés, qui remplissent cette fonction.

Troisièmement, un accent particulier a été mis sur la recherche et la linguistique: il est nécessaire en effet de se pencher plus sérieusement encore sur le processus d'interprétation, de l'analyser et de le décrire pour mieux l'enseigner à autrui et pour s'améliorer soi-même. La linguistique en elle-même, indépendamment du processus d'interprétation attire toute notre attention. A titre d'exemple, une interprète est en train d'écrire sa thèse de doctorat sur les verbes de mouvement dans une langue des signes nationale!

Mais le plus frappant pour moi à l'EFSLI n'est pas tant forme de ce qui est dit que le fond. Il existe un grand respect et une belle complémentarité entre nous tous. Du point de vues collectif, nos pays ont des vécus différents et en tant qu'individus, notre expérience varie de l'un à l'autre. Pourtant, nous sommes tous sur la même longueur d'onde, nous ne nous jugeons pas, nous nous respectons en profondeur. Cela a pour moi une grande valeur.

A la fin du séminaire, nous nous sommes quittés à Dublin avec beaucoup d'informations en tête (et en mains une pile de papier de prises de notes!). Mais aussi une certaine tristesse dans nos coeurs à devoir nous séparer, en nous disant toutefois les uns aux autres: Au revoir... à l'année prochaine en Suède! On s'en réjouit déjà!

Catherine Delétra

sons. Il y avait beaucoup de monde, les gens faisaient la queue. Il y avait des Sécuritas qui contrôlaient que personne n'entre avec des écouteurs, car c'est dangereux. Ensuite, je suis monté, il y avait encore de la foule. Je me suis assis. Ma maman avait mal aux oreilles, alors elle se les bouchait avec les doigts. Moi, je m'en foutais, j'entendais bien.

Marlène: Je suis allée avec ma cousine. J'ai enlevé les appareils acoustiques, car j'entendais bien.

Yann: Je suis allé avec mes parents et mon frère.

Prisca: Je suis allée avec mon parain et c'est tout.

Y avait-il des places réservées pour les sourds?

Yann: Non, nous étions séparés.

Prisca: A la fin du concert, quand j'attendais la voiture, j'ai aperçu Franco et ses deux filles et aussi Yorgos et sa maman. Ils ne m'ont pas remarquée.

Avez-vous acheté des posters, des t-shirts, des badges, etc...?

Morgane: J'ai acheté un t-shirt avec le dessin des "Spice Girls", il est à la maison.

Prisca: Moi aussi, c'est comme elle.

Yann: J'ai acheté un pin's, un collier et aussi un livre.

Morgane: J'ai acheté un t-shirt et un livre.

Yorgos: Je n'ai rien acheté.

Avez-vous vu le film des "Spice Girls"?

Marlène: Oui, je suis allée le voir au mois de février. Emma avait une voiture volante, c'était bien. Le film m'a fait un peu peur, car le bruit était fort.

Laquelle des filles préférez-vous?

Morgane: Je préfère la fille avec les cheveux bouclés.

Prisca: Je connais tous les noms: deux filles s'appellent Mélanie: la noire, c'est Mel B et celle aux cheveux frisés, Mel C. Il y a aussi Emma, Victoria et Geri. Je les aime toutes.

Yann: Moi, je préfère Mel C car elle est sportive et elle fait des acroba-

ties.

Marlène: Moi, C'est Mel C et Mel B, Emma, Victoria et Geri. Toutes.

Prisca: Mon père préfère Emma car elle est belle.

Avez-vous eu des autographes?

Marlène: D'abord, j'ai acheté une photo et j'ai attendu. A l'arrivée des cinq filles, ma cousine les a informées qu'il y avait une fille sourde. Elles se sont intéressées et ont accepté de signer. Elle m'a dit que l'égalité entre sourds et entendants est important. J'ai oublié la photo à la maison.

Combien y avait-il de personnes au concert?

Morgane: 100 personnes

Yorgos: Quand je suis arrivé, il y avait une foule énorme. J'en suis resté la bouche ouverte. Environ cent mille personnes.

Les autres: Dix mille personnes, on était très serré.

Quels genres de personnes formaient le public: enfants, adultes, hommes, femmes?

Tous: C'était mélangé et varié

Yorgos: Des petits et des grands. C'est possible même qu'il y ait eu des poussettes.

Morgane: Il y avait beaucoup de monde, j'étais presque écrasée.

Marlène: Ma cousine m'a dit que si les gens ne mettaient pas de boules Quies, ils pouvaient devenir sourds. Il faut les mettre dans les oreilles, c'est pour les protéger contre la musique forte.

Yann: Une fois m'a maman a été à un concert et s'est mise près des haut-parleurs. Elle était sourde pendant deux jours.

Yorgos: C'est impossible d'emporter un bébé en poussette, car il aurait peur du bruit et il pleurerait. C'est mieux de le laisser à la maison. Autrement, ça va pour les autres, papas, mamans, jeunes, moyens, mais pas les vieux...attention!

Béatrice: J'ai remarqué que beaucoup de personnes avaient des boules Quies qu'ils enlevaient quand la musique était moins forte.

Prisca: Il y avait des chansons plus douces et d'autres plus "hard". Quand c'était trop fort, je mettais les doigts dans mes oreilles.

Marlène: Une fille des "Spice Girls" était toute nue sur scène, mais elle se cachait derrière une chaise.

Prisca: Oui, la fille était assise sur une chaise mise à l'envers, les bras croisés. Ensuite le rideau s'est fermé et elle était de nouveau habillée.

De bien sages Spice Girls

....

L'héroïne surprise de la soirée est la jeune femme anonyme qui, en direct, sur les écrans géants de part et d'autre de la scène, traduisait les chansons et les interventions des Girls en langage des signes. Vaguement gênée par la caméra, habillée comme vous et moi, elle remplissait une fonction étrange (transcrire un concert pour les sourds) avec une conscience têtue. Ce n'est pas glamour, c'est humain, et ça en dit beaucoup plus sur les Spice Girls que tout le vacarme "Girl Power".

B.D.

Tiré du journal "Le Figaro"
Mardi 24 mars 1998

Les «Spice Girls» ont employé des interprètes en Langue des Signes pour leur tournée européenne.

Gordon Wylie-Black, 23 ans, est interprète professionnel de l'Institut International Royal de Deaf, il a rejoint les filles pour la partie anglaise du tour de chant.

Monsieur Wylie-Black, qui est un fan des «Spice Girls», a dit : «Je n'y croyais pas, quand j'ai été pris pour ce travail. C'est génial que les «Spice Girls» demandent des interprètes pour leurs concerts.»

Paul Bracchi

Tiré du journal "Daily Mail"

2 avril 1998

Traduit de l'anglais
par Doris Naclerio

EFSLI, DUBLIN 1997

EUROPEAN FORUM OF SIGN LANGUAGE INTERPRETERS

Forum Européen des Interprètes en Langue de Signes.

Rapport pour l'A.R.I.L.S.,
Association Romande des Interprètes en Langue des Signes.

Catherine DELÉTRA,
déléguée ARILS à l'EFSLI.

INTRODUCTION.

Voilà qu'une année déjà s'est écoulée depuis la rencontre E.F.S.L.I. de Barcelone en décembre 1996... Ce rapport-ci vous permettra, je l'espère, d'accéder aux passionnantes conférences de Dublin des 28, 29 et 30 novembre 1997 ainsi qu'à l'assemblée générale à laquelle participaient le comité de l'EFSLI, les délégués des pays et les observateurs. Ces pages officielles ont donc pour objectif de vous transmettre les informations que nous avons reçues pendant ces quelques jours.

Mais l'EFSLI, c'est aussi une ambiance, une convivialité, des repas, des soirées, des retrouvailles, le partage d'une réalité professionnelle commune à travers les frontières, et... beaucoup d'humour et de rires. Cet aspect, pas forcément très officiel, est tout aussi enrichissant que l'autre.

L'assemblée générale ainsi que les conférences ont eu lieu en une seule langue orale: l'anglais (la langue des signes irlandaise et la B.S.L. étaient présentes avec interprétations de/en anglais). Les notes que j'ai prises sur place ont donc évidemment été prises en anglais. Je les ai traduites en français au retour en Suisse, à votre intention pour ce résumé ci-joint.

Bonne lecture!

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28.11.1997

o Bienvenue à tous les participants... malgré l'heure et demie de retard (vols en retard, problèmes de transport, navette...).

o Excusés: Michèle Berger et Esther de la Santas.

o P.V de l'assemblée de 1996 accepté... il faut encore corriger les fautes de frappe.

o Rapport des activités EFSLI:

-Pour les subventions de l'année prochaine, on ne sait pas encore si l'Union Européenne va payer ou non.

- "Helios" est le nom du financement que l'Union Européenne accorde à l'EFSLI.

-Même si la cassière de l'EFSLI habite en Espagne, aucun compte bancaire n'a pu être ouvert en Espagne pour des raisons administratives.

-70% du financement provenant de l'Union Européenne sont versés à l'EFSLI dans l'année. Les 30% restants seront versés par l'Union Européenne lorsqu'elle recevra le rapport.

o Résolutions: toutes acceptées.

o Rapports des pays:

- IRLANDE (Willy).

Pas encore de centrale d'interprètes créée...

Espoir que, prochainement, ce ne sera plus le Sourd qui payera pour les interprétations au tribunal.

Nouvelle formation d'interprètes, mais pas avant 2 ans. La dernière formation remonte à 1992-94.

A présent, il y a 15 interprètes, ce qui n'est pas assez. De plus la demande augmente chaque jour.

Il existe le besoin de créer un "Center for Deaf Study".

L'atelier-séminaire d'une journée a été un succès.

- DANEMARK (Jane).

Nouvelle structure et organisation depuis 1.1.1997.

Il y a des recommandations pour améliorer les conditions de travail... mais elles ne sont pas suivies.

Cependant, il y a du positif, car les interprètes travaillent en tandem, il y a de l'argent et les demandes augmentent.

Malheureusement, l'aspect négatif est que de nombreux collègues abandonnent le métier.

Les interprètes travaillent 5-6 heures par jour, il y a 1 h de préparation pour 1 h d'interprétation, toujours à 2, il y a des interprétations où la langue cible/source est une langue étrangère.

Certaines interprétations ont lieu à l'étranger. La rémunération est plus élevée si c'est à l'étranger ou s'il y a une langue étrangère.

Les Olympiades des Sourds (été 1997 à Copenhague) ont été...SUPER.

- ANGLETERRE.

En mars 1997 s'est déroulée une conférence avec 90 délégués concernant les conditions de travail. On a parlé de "New Vocational Assesment System". Des Sourds étaient impliqués. Il a été question d'éthique: en ce qui concerne la langue des signes, les interprètes et les Sourds ont les mêmes objectifs... par contre, les interprètes ont parfois besoin de n'être qu'entre eux pour parler dans leur langue maternelle et pour des raisons de confidentialité. Le nombre des membres a triplé (sic) et les finances de l'association ont été multipliées par 10 (re-sic). Pour renforcer l'action sociale de l'association, tous les interprètes travaillant vont devoir être membres de l'association (ce qui n'était pas le cas avant et qui explique la croissance financière de l'association).

- ECOSSE (Liz).

Années précédentes difficiles financièrement.

Les finances de l'Etat existent toujours... mais ne sont plus si aisées qu'auparavant. Il s'agit plutôt de structures et d'aides locales de la part de l'Etat.

Pour des raisons de sécurité, il a été mis en place des règlements de santé en lien avec les interprétations.

Un groupe de communication a été mis en place.

La formation des interprètes a lieu à l'université. La 2ème promotion comporte 20 étudiants: petit pays → petite association.

Travaux sur les interprétations au tribunal.

L'Université de Durham a produit un petit livre sur les interprétations liées à la justice pour n'importe quel pays. A cette occasion, des interprètes ont été filmés au tribunal (rare... voire unique.)

- GRECE.

Nouveau comité depuis cette année.

Journal télévisé, 2 fois par jour, avec interprétation en langue des signes.

Programme "Leonardo" de l'Union Européenne en collaboration avec l'association pour la création d'un programme informatique (vocabulaire en langue des signes) et pour l'enseignement de la langue des signes.

- ESPAGNE (Ana).

Pas de nouvelles activités car il y a eu un nouveau comité.

Conférences et informations données au sujet de l'association.

Nouveau local pour l'association a urgemment dû être trouvé car le plafond est tombé!

- BELGIQUE.

Conférence sur le thème des aspects de la langue des signes.
Nouveau code de déontologie mis en place.

- PAYS-BAS.

169 membres dans l'association dont 75 interprètes.
Nouveaux paiements, dépendant du service pour lequel l'interprète travaille.
Souhait de se rattacher aux interprètes de langues orales... mais cela impliquerait des changements de structures.
Bientôt un site sur Internet.
La reconnaissance de la langue des Signes dans les Pays-Bas est en cours... le rapport est prêt, il faut attendre pour voir.

- HONGRIE.

Essai d'avoir 7 interprètes... tout vient juste de commencer.

- SUEDE.

Projet sur l'éthique dans le métier d'interprète.
Manque de temps général, car il y a tant à faire.
Pour 1998, Stockholm sera la "Capitale de la Culture".

- ALLEMAGNE.

L'association a été réorganisée: il n'y a pas de membres individuels, mais des membres régionaux. Concrètement, l'ancienne association a été dissoute et une nouvelle association a immédiatement été créée. C'est parce qu'il y avait 120 interprètes qui ne savaient pas à quelle association ils devaient s'affilier.
L'association est inscrite en tant qu'organisation caritative pour l'obtention du financement
Les membres du comité sont en contact avec l'EFSLI et les organisations de l'Union Européenne.
Site sur Internet.
La formation a lieu dans une "Fachhochschule", ce qui correspond au niveau universitaire.
Souhait que les interprètes en langues orales puissent être membres de l'EFSLI... ce qui est malheureusement impossible.

- FINLANDE (Kati).

L'association a été fondée en 1982... elle a donc fêté ses 15 ans cette année.
Un groupe de travail a été créé en collaboration avec les interprètes en langues orales, les Sourds, des personnes individuelles, des contacts internationaux.
Besoin de ré-organiser l'association.
Travail sur les conditions de travail.
La formation a lieu dans un "Polytechnic", ce qui équivaut à un niveau universitaire sans diplôme universitaire. La formation dure 3 ans à plein temps mais sera augmentée à 3 1/2 ou 4 ans. Les étudiants ont des projets à faire sur le terrain dans des domaines différents.

En 1995 a été créé un groupe de reconnaissance de l'utilisation de la langue des signes, qui concernait aussi les entendants utilisant la langue des signes.

Pour les 5000 Sourds, 450 interprètes ne suffisent pas. Cependant, il faut se dire que ce n'est pas la quantité d'interprètes qui compte mais la qualité.

Une association pour les Enfants Entendants de Parents Sourds s'est mise en place pour informer. (C.O.D.A.).

Il existe un besoin de formation pour les formateurs.

- SUISSE.

B.G.D. (Christian) région germanophone

6000 Sourds, 21 interprètes actifs, 2350 missions pour 1996, 2800 missions (env.) pour 1997, ce qui représente une augmentation de 18%. La situation financière est difficile. Nouveaux contrats pour les interprètes, où le salaire sera calculé à un tarif horaire, et non plus à l'unité. Le temps de préparation ne sera pas payé.

16 interprètes en formation qui finiront leurs études en l'an 2000. Les interprètes de la partie italophone du pays sont en formation depuis 1996.

A.R.I.L.S. (Catherine) région francophone

Jusqu'à l'année dernière, il n'y avait que peu de contacts entre les 2 associations Suisses. C'est à l'EFSLI à Barcelone qu'une plus intense collaboration entre le BGD et ARILS a pu se mettre en place. Ainsi, alors que la Suisse ne fait pas partie de l'Union Européenne, c'est quand même l'Europe qui a réuni les deux régions linguistiques de notre pays!!!

Environ 1500-2000 Sourds dans la région Francophone. La première formation s'est terminée en 1986 et la deuxième en 1996. En tout, il y a 16 interprètes, mais peu qui travaillent à 100%, la majorité ayant une autre activité professionnelle à côté. 1370 missions en 1996 et env. 1900 pour 1997, ce qui représente une augmentation d'environ 40%. Mêmes difficultés financières que pour la région germanophone.

- Italie (Marinella)

Il y a 2 associations en Italie. Le comité a changé en 1997, nouveau règlement interne et nouveau code déontologique. La formation des interprètes se fera à l'université, car la langue des signes est reconnue comme n'importe quelle autre langue étrangère en Italie.

o Divers

La France, qui est venue à la dernière minute, n'a pas présenté de rapport. En revanche, elle avait demandé à la déléguée ARILS de présenter des propositions concernant la déontologie et les heures de travail. Toutefois, l'AFILS n'ayant pas fait parvenir ces informations dans les délais nécessaires à l'EFSLI, elles n'ont pu être retenues. Elles ont été lues en public et seront à transmettre pour l'année prochaine.

L'AFILS, toujours par l'intermédiaire de la déléguée ARILS, fait connaître son mécontentement: elle ne reçoit pas de "Newsletter", ignore combien elle doit à l'EFSLI pour les cotisations annuelles de ces dernières années, ne reçoit pas les P.V. L'EFSLI prend note de ces remarques, particulièrement de la nouvelle adresse de la déléguée AFILS, et ajoute que la Newsletter avait été donnée en main propre à une personne se disant de l'AFILS. Quant au P.V., il a été envoyé à l'ancienne adresse.

Un délégué soulève le manque de ponctualité concernant la Newsletter: il serait agréable de connaître les thèmes et les délais pour les articles. Le comité en prend note.

Un autre délégué soulève le problème suivant: quand un pays a 2 associations, ne serait-il pas possible d'avoir 2 x 2 délégués? Pour l'instant, les statuts de l'EFSLI ne le permettent pas. Ou est-ce à chaque pays de gérer cela de manière interne, entre les 2 associations d'interprètes? Question ouverte.

Une proposition serait que l'EFSLI ait un site sur Internet pour que les informations soient diffusées à tous les pays. A discuter.

L'Angleterre recherche les invariants en ce qui concerne la formation d'interprètes en langue des signes. Quel modèle de formation pourrait être utilisé à travers toute l'Europe ou de façon internationale... les personnes intéressées peuvent contacter les délégués anglais.

Outre les pays représentés par les délégués, il y a les personnes qui participent à cette assemblée en tant qu'observateurs: la Norvège et l'Autriche qui ne sont pas (encore) membres de l'EFSLI.

o Prochaine assemblée générale.

Elle aura lieu en Suède, à Stockholm, le 20 novembre 1998 (21 et 22 novembre pour les conférences). Il sera question du vieillissement des interprètes. En 1999, l'assemblée aura lieu en Grèce.

INTERPRETATIONS EN LANGUES ORALES ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INTERPRETES DE CONFERENCE.

Benoît KREMER, Suisse.

Il existe des similitudes entre les interprètes en langue des signes (i.l.s) et les interprètes en langues orales (i.l.o). Un i.l.o. peut être responsable de formation sans connaître obligatoirement la langue des signes. Les i.l.s. ne sont pas des travailleurs sociaux, mais bien des interprètes, des interprètes de conférences.

Historiquement, le métier d'interprète est relativement ancien. Cela a débuté lorsque la Société des Nations, dans les années 1920, nécessitait des interprètes pour ses relations diplomatiques internationales. Ces interprètes travaillaient en consécutive: ils étaient très peu nombreux, environ une vingtaine, et s'exprimaient en public (pas dans des cabines). En fait, ils étaient des orateurs, et prenaient tout leur temps pour rassembler leurs phrases traduites de la langue source. Le nombre de conférences étant à la hausse, les interprètes n'étaient plus suffisants. En plus, à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, avec le procès de Nüremberg, il fallait plus d'interprètes et il fallait aller plus vite. (Perte de temps avec la consécutive).

L'interprétation simultanée nécessitait une technique particulière: des micros et des cabines. Cela permettait un gain de temps. Au départ, on a cru que la simultanée était impossible. Il a fallu ouvrir des écoles d'interprétation... c'est ainsi que le tout a pris forme. Le fait de ne pas avoir de temps d'attente permettait d'être plus efficace, rapide et économique.

Les interprètes travaillant en simultanée ont donc augmenté énormément... cependant, les conférences ont pris une croissance exponentielle. En 1960, il y avait 1000 conférences pour 60 interprètes. Les années plus tard, il y avait 100'000 conférences pour 1000 interprètes !

Au départ, l'A.I.I.C. (l'Association Internationale des Interprètes de Conférence) a été créée pour organiser le marché des interprètes en ce qui concerne les tarifs, les rémunérations et le soutien. Le marché s'est développé rapidement dans les 20-30 années suivantes. L'A.I.I.C. avait bien sûr un code de déontologie, mais son but principal était les tarifs. Pour les interprètes membres, il y avait un tarif minimum au-dessous duquel il ne fallait pas baisser. Il incluait le logement, la nourriture et le transport.

Depuis lors, la dégradation de l'économie mondiale a eu lieu et a affecté l'A.I.I.C. A partir de 1992, plus aucun tarif minimum n'a été imposé, ce qui a produit d'énormes changements. En effet, l'A.I.I.C. ayant été à la base créée pour les tarifs et ces derniers ayant été annulés, l'A.I.I.C. n'aurait plus eu sa raison d'être.

L'A.I.I.C. n'a pas été dissoute, mais ses objectifs et ses buts ont été reciblés. Le professionnalisme, les conditions de travail et la déontologie sont devenus les buts.

La déontologie implique les points suivants:

- 1) L'intégrité envers nous-mêmes → refuser d'interpréter si on ne peut pas préparer suffisamment, si on n'est pas assez qualifié (du point de vue technique ou du langage.)
- 2) Le secret professionnel → fondamental pour le client, car il doit pouvoir nous faire confiance. Un i.l.o. peut travailler pour une entreprise un jour et pour l'entreprise rivale et concurrente le lendemain.
- 3) La "collégialité ou co-fraternité" → le support entre interprètes qui ne doit pas être simplement un support social. Il s'agit d'être un bon collègue et de faire l'inverse que de créer des obstacles.

L'intégrité concerne le besoin de contrats écrits, c'est-à-dire ce que l'interprète reçoit et ce qu'il est à même de donner. Par exemple, certains interprètes sont i.l.o. mais d'autres sont en plus traducteurs: ces qualifications ne sont pas identiques, et il importe d'être clair, car celui qui n'est "que" interprète n'est pas qualifié pour faire une traduction écrite.

L'intégrité implique aussi les annulations: si un interprète a accepté un mandat et qu'on lui offre ultérieurement un mandat plus attrayant (p.ex à Hawaï), il ne peut pas simplement annuler le premier par désir d'aller au deuxième mandat.

Mais l'intégrité, c'est aussi l'aspect moral: si la conférence se poursuit et se prolonge, l'interprète a le droit légal de partir, mais son sens de l'obligation morale lui dit de rester.

Ces points se référant à l'intégrité concernent l'approche légalisante de l'A.I.I.C. Cela inclut également le nombre d'interprètes travaillant ensemble pour un mandat ainsi que la répartition des interprètes dans les cabines (combien de cabines pour combien d'interprètes).

Les interprétations consécutives sont devenues plus rares, mais sont encore actuellement acceptées quand le nombre de langues est limité ou quand on engage moins d'interprètes. Dû à l'historique, les interprètes de consécutive ne voulaient pas être remplacés et ils ont continué à travailler de leur côté. Cependant, dans la réalité, il est plus fatigant de travailler en consécutive qu'en simultanée.

De manière générale, on essaie d'éviter les interprétations en relai. On sait que lorsque l'information est traduite de l'interprète A → interprète B → interprète C, l'information à la sortie est différente. Cependant, dans les conditions de travail comme celles lors de conférences pour l'Union Européenne, on n'arrive jamais à trouver un interprète ayant 14 langues passives... et on est bien obligé d'avoir des interprétations en relai.

Les conditions de travail sont $2 \times 2^{1/2}$ à 3 h par jour, avec une pause de $1^{1/2}$ h pour la pause du déjeuner. Cela veut dire que le maximum est de 6h par jour. Les relais de 30 min. existent car nous SENTONS que c'est trop si c'est plus, mais il n'existe à l'heure actuelle pas de preuve SCIENTIFIQUE que cela est le cas. Il n'y a que quelques mois qu'on commence à avoir de l'évidence à ce sujet. Certains interprètes sont plus robustes que d'autres: ils tiennent le coup plus longtemps... jusqu'à ce qu'ils s'effondrent!

En 1958 une longue conférence a eu lieu aux Nations Unies: la même équipe d'interprètes a travaillé pendant de longues semaines... après quoi, tous les interprètes ont "craqué" aussi bien physiquement que psychiquement. C'est une étude connue en matière de situations de travail.. mais il faut encore d'autres preuves.

Les conditions de travail de l'A.I.I.C. ne sortent pas de nulle part et sont bel et bien justifiées. Le fait que l'interprète se fasse relayer au bout de 30 min. n'est pas fixé simplement parce que "nous sommes fatigués", mais bien parce que la QUALITE de notre production baisse au bout de ce laps de temps.

Cette qualité est un dérivé (du point de vue du produit final). On peut toujours ne penser qu'à nos lendemains... mais nous avons toute notre carrière devant nous avant notre retraite! Les conditions de travail ne sont pas un but en elles-mêmes (il s'agit quand même de notre santé et de celle de nos collègues). Si les conditions de travail sont meilleures, c'est mieux pour MA carrière à long terme et c'est mieux pour VOUS à cause de la qualité de ma production.

Pour conclure, on peut dire que les conditions de travail nous aident à faire un meilleur travail, et qu'il est nécessaire de penser d'abord à notre carrière à long terme, ensuite au développement de la profession à long terme, enfin à la qualité ainsi qu'aux justificatifs ("Je veux cela parce que...").

*

Questions.

Q: Que faire face aux conflits concernant les conditions de travail?

R: La seule réponse est l'EDUCATION du public et des clients. Lorsque l'on demande aux clients ce qu'ils pensent être le plus important comme qualités chez les interprètes, ils veulent que nous soyons experts dans le domaine de la traduction. Ils veulent que nous connaissions les termes techniques. Par contre, ils ne sont pas dérangés si nous avons un accent étranger. Nous, les interprètes, nous croyions que nos clients accordaient de l'importance surtout à notre style d'expression, mais ce n'est pas le cas. Certains clients sont parfois tellement ennuyés par les locuteurs qu'ils aimeraient que l'interprète leur fasse un petit résumé à la place de tout traduire!

Cela indique que les clients et les interprètes n'ont pas les mêmes idées ni les mêmes représentations en ce qui concerne la QUALITE.

Q: Faut-il aller, en ce qui concerne l'A.I.I.C., plutôt vers une standardisation régulatrice des tarifs (Européens, internationaux) ou au contraire, les tarifs devraient-ils être "dérégularisés"?

R: Que l'on aille vers une régularisation ou une dé-régularisation, il y a de toute façon de bons et de mauvais côtés à l'une comme à l'autre solution. La tendance économique actuelle tend plutôt vers la dé-régularisation. Un peu de régularisation est quand même nécessaire, mais cela ne doit pas être forcément une régulation économique.

Q: Le code déontologique devrait-il être le même selon le type de cadre? p.ex. pour une interprétation de conférence opposée à une situation d'interprétation communautaire.

R: Le code de déontologie doit être le même... mais il doit être suffisamment souple et flexible pour pouvoir s'appliquer à toutes les situations.

*

Plusieurs i.l.s. dans l'assemblée disent qu'ils ont essayé de devenir membres de l'A.I.I.C., mais qu'ils n'y sont pas parvenus: il faut 200 jours de conférence, et il faut du temps pour y parvenir (mais il faut du temps, plusieurs années, aussi à un i.l.o. pour obtenir ce chiffre, nous dit-on). De plus, le système de parrainage est assez compliqué. Jusqu'à présent, aucun i.l.s. n'est membre de l'A.I.I.C. ... il y a quelques résistances de la part des i.l.o. qui s'ajoutent aux difficultés administratives. Mais Benoît Kremer espère que cela arrivera très bientôt et il encourage les i.l.s. à être membres de l'A.I.I.C. Il ajoute qu'il y a des arrangements possibles en ce qui concerne les règlements lorsqu'il s'agit de langues peu connues (c'est le cas pour les langues orales peu connues en tout cas).

[REMARQUE: les interprètes sont des gens passionnés et passionnants... au cours du repas, la discussion se poursuit entre nous. Il semble qu'HISTORIQUEMENT, le métier d'i.l.o. et celui d'i.l.s. n'ont pas grand'chose en commun au départ: les premiers étaient de grands orateurs avec panache et bagout, alors que les seconds étaient des assistants sociaux/curés/parents d'enfants sourds. Avec le temps, malgré le peu de recul dans les 2 métiers, il semble y avoir un rapprochement: les 2 se professionnalisent, ce qui les rapproche. Le métier d'i.l.s. est donc le même que celui d'i.l.o. ... mais on ne fait pas fi de l'histoire.]

4 suivre...

ACTUALITÉ
TECHNOLOGIE

par Germain Chambost

Des
gestes
qui
parlent

Une caméra, un ordinateur, une voix synthétique : la machine du MIT facilitera la communication avec les personnes muettes.

Etonnant : des chercheurs américains mettent au point une machine qui convertira en paroles le langage gestuel des sourds-muets.

Pour permettre aux malentendants et aux muets de communiquer avec les autres, des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (Etats-Unis) travaillent à la mise au point d'une machine qui convertira en paroles le langage gestuel des sourds-muets.

Une caméra filme les gestes de la personne handicapée, et un ordinateur transforme ces signes en mots émis par une voix synthétique. Pour le moment, la machine déchiffre une quarantaine de gestes, choisis parmi ceux que les Américains frappés de mutité utilisent le plus

fréquemment. Mais, en théorie, on pourra stocker dans la mémoire de l'ordinateur la totalité de leur vocabulaire : quelque six mille signes gestuels.

Pour Thad Starner, son créateur, la machine devrait convenir à n'importe quel type de langage. La technique employée pour déchiffrer le langage gestuel est similaire à celle qu'on étudie dans certains laboratoires pour lire les mots sur les lèvres (voir *Science & Vie* n° 960, p. 34).

Ces recherches devraient

bénéficier, par exemple, aux techniciens qui échangent des messages dans une ambiance particulièrement bruyante. Ou aux employés de la Bourse, qui, dans le brouhaha des salles d'opérations, communiquent par gestes.

Cependant, le premier objectif des chercheurs du MIT est de fournir à leur machine des performances satisfaisantes dans un environnement normal.

L'Association centre régional de recherche, de formation et de promotion de la langue des signes à Poitiers propose

un poste d'interprète en LSF - Français

Conditions requises : Parfaite maîtrise de la LSF, du Français et de la culture sourde. Posséder si possible une carte professionnelle.

Type de contrat : CDD - 20 à 30 h par semaine
Poste à pourvoir dès Septembre 1998

Profil : Facilité dans les relations sociales, motivation au travail.

Adresser votre candidature : C.V. + lettre de motivation au CRRFPLS - 15, avenue Robert Schuman - 86000 Poitiers. Tél/Mnt/Fax : 05.49.38.07.53. - Tél : 05.49.38.00.76.

VITESSE DU MOTEUR

● Grâce au tachymètre de la société américaine Ono Sokki Technology, on mesure la vitesse de rotation d'un moteur (de 100 à 20 000 tours/minute). Une lampe s'allume quand l'appareil est correctement pointé vers le moteur.

36 *Science & Vie* - n° 966 - mars 1998

**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME
CONSEILLE DE FAIRE NOTRE
PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE
DE L'A.F.I.L.S.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

* 120 F. POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.

**NATHALIE BATON
« AFILS »
4 AV DE LA BELLE AIMEE
94190 VILLENEUVE ST GEORGES**